



Le **CH** ressuscite et s'accroche *Page B 8*



Dernier débat du PQ : les aspirants chefs s'engagent à protéger le français *Page A 3*

Élections britanniques : les conservateurs donnés gagnants

Les résultats sur nos plateformes numériques

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVI N° 101

LE DEVOIR, LE VENDREDI 8 MAI 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

DES INNUS EN HAÏTI

Tisser des liens pour survivre

Une rencontre historique a lieu ces jours-ci à Port-au-Prince entre deux peuples revendiquant des racines autochtones : les Innus et les Haïtiens. De nombreuses personnalités autochtones du Québec, surtout des écrivaines innues, sont venues tendre des passerelles à leurs vis-à-vis haïtiens autour des questions d'identité. Premier de deux textes.

MONIQUE DURAND
à Port-au-Prince

« **H**aïti, mon ami / mon souvenir / je sais où te trouver dans ma mémoire. » Elle est là, toute menue, lisant son poème devant 150 étudiants rassemblés au collège les Normaliens réunis, dans le centre de Port-au-Prince. Joséphine Bacon, la poète innue, originaire de Pessamit sur la Côte-Nord, s'est mise pieds nus. Un vent chaud entre par les grilles ouvertes de la salle. Un coq chante. « *Il vous reste une mémoire autochtone, dit l'écrivaine à son auditoire, il faut la réveiller. La mémoire ne meurt jamais.* »

« *Nous nous retrouvons enfin, Indiens et Nègres d'Amérique* », clame Rodney Saint-Eloi, à qui l'on doit l'initiative de l'événement Nuits amérindiennes en Haïti qui se déroule jusqu'à dimanche. L'enjeu de cette rencontre inédite « *est de revisiter l'histoire et de réactiver une mémoire amérindienne commune au Québec, au Canada et à Haïti. Les peuples d'Haïti et des Premières Nations vont reconquérir une histoire et un imaginaire dont ils ont été dépossédés.* » L'éditeur montréalais d'origine haïtienne publie plusieurs écrivains innus. « *Dès l'enfance, on m'a appris que mes ancêtres n'étaient pas*

VOIR PAGE A 10 : SURVIVRE

AUJOURD'HUI



Zeitgeist › Annie Desrochers et sa smala. La *morning woman* de Radio-Canada a cinq enfants, et zéro culpabilité. *Page B 10*

Week-End › À la lumière de la science. 24 heures d'activités scientifiques sur le thème de la lumière ont lieu partout au Québec. *Page B 1*

Économie › Bombardier inscrira sa division Transports à la Bourse de Francfort. Le patron nie que cette branche du fleuron québécois soit à vendre. *Page A 7*



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 6

Le Canada libère son enfant-soldat

Omar Khadr devra respecter des conditions très strictes



NATHAN DENETTE LA PRESSE CANADIENNE

Tout sourire, Omar Khadr s'est adressé aux médias en soirée jeudi.

LAURA PELLETIER

C'est un Omar Khadr souriant et adulte qui s'est présenté devant les journalistes jeudi soir. Terroriste selon certains, enfant soldat selon d'autres, M. Khadr souhaite que les Canadiens lui donnent « l'occasion » de leur montrer qui il est vraiment. « *Ça prendra peut-être un certain temps, mais je vais vous prouver que je suis une bonne personne.* »

Libéré sous caution jeudi matin après 13 années d'emprisonnement, l'homme aujourd'hui âgé de 28 ans se lance dans un long processus de réintégration sociale.

« *J'en apprendrais encore en mon sujet. Je n'ai pas eu beaucoup d'expérience de vie* », a-t-il admis, d'un air humble, tout en gardant le sourire. Son père étant proche du terroriste Oussama ben Laden, Omar Khadr avait fréquenté ses camps d'entraînement en Afghanistan.

L'avocat d'Omar Khadr, M^e Dennis Edney, était à ses côtés lors de sa première sortie publique. Il reconnaît qu'« *il faudra y aller tranquillement avec Omar. [...] C'est la première fois qu'il sort depuis qu'il a 15 ans.* »

Le jeune homme avait aussi un message pour le premier ministre canadien, Stephen Harper. « *Je suis une meilleure personne qu'il le croit.* »

M. Khadr aimerait poser certaines questions à son père, mais préfère se concentrer sur l'avenir. Il conseille à tous de s'éduquer, puisque c'est à ses yeux la meilleure façon d'éviter l'extrémisme. « *Beaucoup de personnes se font manipuler parce qu'elles ne sont pas éduquées.* »

Pour l'instant, M. Khadr souhaite profiter de sa liberté. « *C'est mieux que je pensais. L'accueil des Canadiens l'est aussi.* »

L'homme condamné a retrouvé sa liberté à certaines conditions. Il portera un émetteur à la cheville, habitera chez son avocat, respectera un couvre-feu et ne pourra quitter la province sans le consentement des autorités. Ses communications avec ses proches seront également supervisées et réglementées. Omar Khadr attend que les tribunaux américains entendent sa cause en appel. En 2010, il avait été condamné à huit ans de prison.

Libération au goût amer

Lorsqu'il s'est adressé aux médias en après-midi, M^e Edney jubilait. « *C'est un jour merveilleux pour la justice. C'est un départ.* »

VOIR PAGE A 10 : KHADR

Libre aussi › Libre, enfin! Un éditorial de Josée Boileau. *Page A 8*

ARMISTICE DE MAI 1945

« Reciviliser » les barbares

La dénazification de l'ancien Reich après la Deuxième Guerre mondiale

STÉPHANE BAILLARGEON

Adolf Hitler se suicide le 30 avril 1945. Le 8 mai à Reims et le 9 mai à Berlin, il y a donc tout juste 70 ans, les hauts militaires allemands signent la capitulation. Le Reich est détruit. Et la dénazification commence.

Plus de la moitié des hommes allemands portent l'uniforme à la fin de la guerre. La société est massivement nazifiée. Un médecin sur deux est inscrit au NSDAP, un juriste sur trois. Le régime totalitaire a la mainmise sur l'appareil d'État, les syndicats, les médias, la culture, tout l'appareil scolaire, des maternelles aux universités. La Humboldt-Uni-



AGENCE FRANCE-PRESSE

Les officiers alliés paraphent la capitulation de l'Allemagne.

versität zu Berlin propose 25 cours de « sciences raciales »...

Les Alliés font face à un dilemme cornélien d'une ampleur civilisationnelle.

Faut-il éradiquer radicalement le mal radical? Les Soviétiques, eux-mêmes habitués aux massives purges létales, envisagent de condam-

ner à mort un membre du parti nazi sur deux.

Faut-il plutôt miser sur la dénazification, puis la reconstruction et même la « recivilisation » du pays? Les leaders occidentaux font bloc derrière cette option et vont l'imposer

VOIR PAGE A 10 : RECIVILISER

SPVM

Le départ de Marc Parent suscite des questions

BRIAN MYLES

Le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Marc Parent, a renoncé à son poste d'une manière inexplicable.

M. Parent a rencontré son état-major en matinée pour lui annoncer qu'il ne sollicitera pas un second mandat de cinq ans à la tête du SPVM. Il quittera ses fonctions le 1^{er} septembre. Il a l'intention de relever de nouveaux défis de nature inconnue, mais ce ne sera « *ni en politique ni au ministère de la Sécurité publique* », assure-t-il.

Le chef Parent et le maire de Montréal, Denis Coderre, ont démenti les informations selon lesquelles le lien de confiance entre eux avait été brisé.

« *J'avais une excellente relation autant avec le ministre de la Sécurité publique, Lise Thériault, qu'avec le maire Denis Coderre* », a dit M. Parent

VOIR PAGE A 10 : SPVM

ACTUALITÉS

COMMISSION PARLEMENTAIRE

Les libéraux vont s'attaquer au cas PKP

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Les libéraux profiteront de la commission parlementaire qui doit étudier le rapport quinquennal du commissaire à l'éthique et à la déontologie des élus, Jacques Saint-Laurent, pour examiner en profondeur la situation qu'ils jugent intenable du député-baron médiatique, Pierre Karl Péladeau.

C'est ce qu'indiqué en substance, jeudi, le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier. L'exercice, auquel doit se livrer la Commission des institutions le 26 mai et le 2 juin prochains (d'autres dates pourraient s'ajouter), permettra de remplacer la commission parlementaire que projetaient de tenir les libéraux sur le cas spécifique de Pierre Karl Péladeau.

C'est en février que Jacques Saint-Laurent a déposé son rapport sur la mise en œuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, cinq ans après sa mise en vigueur, comme le veut la loi qui prévoit également que la Commission des institutions doit statuer sur ses recommandations. Le commissaire a formulé 23 recommandations, dont deux vident directement Pierre Karl Péladeau.

Jean-Marc Fournier a repoussé l'accusation qui veut que les libéraux souhaitent soumettre le député de Saint-Jérôme et éventuel chef du Parti québécois au jugement d'un tribunal politique. La tenue de cette commission parlementaire, «*c'est l'application de la loi, a-t-il souligné. Il y a plein de recommandations. [...] Il n'y a pas que des recommandations qui concernent le fait qu'il y a un député qui est propriétaire d'un empire médiatique*».

Philippe Couillard a lui aussi souligné que la commission ne traitera pas seulement du cas particulier de Pierre Karl Péladeau. Mais il en sera évidemment question. «*Ce n'est pas banal la position de contrôle d'un empire médiatique d'un élu qui veut être éventuellement chef de l'opposition et éventuellement qui aspire à diriger le Québec. Il n'y a pas beaucoup d'endroits où ça ne prêterait pas à discussion*», a affirmé le premier ministre dans un point de presse en marge d'un discours qu'il a prononcé devant la Chambre de commerce de Québec.

Obsession libérale

Pour le chef de l'opposition officielle, Stéphane Bédard, les libéraux sont obsédés par le député de Saint-Jérôme. «*Les libéraux ont deux, trois obsessions : s'attaquer aux familles, aux régions et augmenter les taxes, puis Pierre Karl Péladeau*», a-t-il dit.

La Commission des institutions entendra Jacques Saint-Laurent le 26 mai et le jurisculte de l'Assemblée nationale, Claude Bisson, le 2 juin. En mars dernier, Claude Bisson avait fourni un avis à Jean-Marc Fournier stipulant qu'un membre de l'exécutif, c'est-à-dire un ministre, doit vendre les actions d'une entreprise qu'il détient ou encore les placer dans une fiducie sans droit de regard, et ce, sans qu'il puisse donner de directive pour interdire au fiduciaire de vendre ces actions. Pierre Karl Péladeau s'est engagé à placer ses actions de contrôle de Québecor dans une fiducie, mais à la condition qu'elles ne puissent être aliénées.

D'autres experts pourraient comparaître devant la commission, a mentionné Jean-Marc Fournier.

Jacques Saint-Laurent recommande que le Code d'éthique soit modifié pour préciser les règles relatives à la fiducie. En outre, le commissaire recommande, en raison de «*situations exceptionnelles*», que les parlementaires révisent les règles déontologiques visant les simples députés. «*[...] Les élus n'avaient pas anticipé la possibilité qu'un membre de l'Assemblée nationale, qui n'est pas membre du Conseil exécutif, détienne des intérêts dont l'importance ou la nature soit telle qu'ils le mettent constamment à risque de se retrouver en situation de conflit d'intérêts ou de faire l'objet d'une allégation à cet égard. Sans un cadre approprié, les doutes que soulève une telle situation ne sont pas à même de contribuer à maintenir la confiance de la population envers les élus*», écrit-il.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le cas de Pierre Karl Péladeau scruté à la loupe par les libéraux.

LANGUE FRANÇAISE

Péladeau veut une protection sans compromis

Le dernier débat des candidats à la chefferie du Parti québécois a également abordé la laïcité

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Le député de Saint-Jérôme, Pierre Karl Péladeau, refusera tout compromis en matière de protection de la langue française s'il est porté à la tête du Parti québécois.

«*Il faut faire le nécessaire pour que cette protection soit solide, durable, et, plus que ça... symbolique!*», a-t-il déclaré jeudi soir à l'occasion de l'ultime débat des candidats à la direction du PQ. «*Il faut que les gens, les entreprises et ceux qui œuvrent dans le milieu économique comprennent que sur le français, nous ne tolérons pas de compromis*», a-t-il ajouté, s'attirant les applaudissements nourris des quelque 650 sympathisants péquistes réunis dans le théâtre Corona, à Montréal.

Les tribunaux canadiens ont «*édenté*», «*égratigné*», «*émasculé*» les moyens de protection de la langue française au Québec, a poursuivi M. Péladeau.

Tous les candidats se sont dits favorables à l'application de la loi 101 aux PME de 26 à 49 employés ainsi qu'aux entreprises dont les activités relèvent de la compétence fédérale. «*Nous sommes rendus là*», a fait valoir M. Péladeau.

L'actionnaire de contrôle de Québecor s'est toutefois montré hésitant à étendre l'application de la Charte de la langue française aux cégeps comme le suggérait l'ancien député de Borduas, Pierre Curzi. PKP préconise la tenue de «*consultations*» sur le sujet dans les instances du PQ. «*On a d'autres priorités*», a dit sans ambages la députée de Vachon, Martine Ouellet, citant notamment l'offre de cours de français pour tous les immigrants.

Charte de la laïcité

En matière de laïcité, les quatre candidats à la chefferie — Pierre Karl Péladeau, Martine Ouellet, Alexandre Cloutier et Pierre Céré — sont parvenus jeudi soir à «*un assez grand consensus*», a résumé M^{me} Ouellet lors d'un impromptu de presse après le débat.

A l'instar de ses adversaires, le grand favori, Pierre Karl Péladeau, a dit préconiser une interdiction du port des signes religieux chez les enseignants, et ce, en plus des employés de l'État en position d'autorité. Il s'agit du «*consensus québécois*» proposé par le rapport Bouchard-Taylor, a souligné M. Cloutier. «*Depuis, rien n'a été fait.*»

Le PQ doit ouvrir la porte au «*compromis*», mais pas à la «*compromission*» afin de renforcer la laïcité de l'État, a soutenu M. Péladeau. Le PQ doit faire le pari de l'«*ouverture*», du «*dialogue*» et de la «*discussion*» lorsqu'il révisera la législation québécoise.

«*La question de la laïcité ne s'arrête pas au port de signes religieux*», a fait remarquer M. Cloutier, pointant le non-respect du régime pédagogique du ministère de l'Éducation par différentes communautés religieuses. «*Le seul parti qui va se tenir debout pour défendre la langue française, mais aussi tout ce que nous sommes comme Québécois, c'est [...] le Parti québécois*», a-t-il déclaré avant d'être chaudement applaudi.

Tous ont insisté sur la nécessité de «*rebâtir les ponts*» entre les néo-Québécois et le PQ. «*L'indépendance, on va la faire avec tout le monde*», a martelé M^{me} Ouellet.

Le «*quatrième candidat*», Pierre Céré, a accueilli comme une bouffée d'oxygène le ton nouveau du PQ sur le thème sensible des valeurs québécoises. Il estime que le PQ a fait «*évoluer*» son discours en matière d'identité depuis le coup d'envoi de la course. «*Le débat n'est pas fini pour autant*», a indiqué l'ancien porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses. «*On n'a pas le droit de mener ce débat sur la laïcité sur le dos des autres. Il y a des fossés qui se sont creusés entre le PQ et les immigrants*», a-t-il affirmé durant la soirée.

Pierre Céré a appelé à l'avènement d'un «*PQ 2.0*», tendant la main à tout le monde. «*Nous gagnerons les cœurs* [des nouveaux arrivants] ou nous ne gagnerons pas le [prochain référendum



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les candidats Alexandre Cloutier, Pierre Karl Péladeau et Martine Ouellet ont salué des militants au terme du débat qui a eu lieu jeudi soir.

«*Il faut que les gens, les entreprises et ceux qui œuvrent dans le milieu économique comprennent que sur le français, nous ne tolérons pas de compromis*»

Pierre Karl Péladeau, candidat à la chefferie du Parti québécois

sur l'indépendance du Québec]», a-t-il insisté.

À quelques jours du premier tour de scrutin, Pierre Karl Péladeau a dit avoir pris note des préoccupations des militants du PQ au fil des derniers mois. «*Vous m'avez dit : "Nous devons nous rassembler et travailler ensemble." Je vous dis : message reçu!*»

Les quatre candidats ont croisé le fer pour une dernière fois avant le premier tour de scrutin. Les quelque 70 000 membres en règle du PQ seront appelés à voter de mercredi à vendredi prochain pour l'un ou l'autre des quatre candidats —

si Pierre Céré réussit à mettre la main sur les 10 000 dollars nécessaires d'ici là. La course aux dons «*a été un combat de tous les instants*», a affirmé M. Céré jeudi soir. Pierre Karl Péladeau sera couronné chef du PQ vendredi prochain, à moins que ses adversaires réussissent à faire mentir les sondages. Ils devront recueillir plus de 50% des votes afin de forcer la tenue d'un deuxième tour. «*Rien n'est jamais écrit d'avance*», a averti Alexandre Cloutier.

Le Devoir

SANTÉ

Couillard espère arriver à ses fins sans le PL20

JESSICA NADEAU

Le premier ministre Philippe Couillard espère que Gaétan Barrette réussira à s'entendre avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) sans avoir recours au projet de loi 20. Mais, tout comme son ministre, il exige des garanties de résultats quantifiables.

«*Ce que je veux voir, ce que le Dr Barrette veut voir, que ce soit par projet de loi ou par entente — tant mieux si c'est par entente —, ce ne sont pas juste des vœux pieux, ce sont des engagements fermes et mesurables dont les médecins seront imputables*», a soutenu le premier ministre en marge d'un discours devant la Chambre de commerce de Québec jeudi.

Trop souvent, a rappelé l'ancien ministre de la Santé, les fédérations ont promis un meilleur accès en échange de primes salariales sans livrer les résultats promis. «*Résultat? Des années plus tard, on a des revenus de médecins qui sont plus élevés, on a un nombre d'omnipraticiens plus élevés au Québec qu'ailleurs au Canada et on n'a pas — de loin — le meilleur accès à la médecine de famille. Je pense qu'il faut changer d'approche.*»

Le Devoir rapportait jeudi matin que le ministre de la Santé songeait à adopter le projet de loi 20 sans le rendre opérationnel, afin de permettre aux médecins de mettre en application les autres

méthodes qu'ils proposent. La FMOQ, qui négocie depuis plus d'un mois avec le ministre, espère une entente d'ici la fin du mois.

Plus d'un an

Questionné sur ce délai qu'il serait prêt à accorder aux médecins, le ministre Barrette parle d'une période de plus d'un an. «*Je prévoyais une période de transition d'un an avant d'appliquer les ajustements tarifaires si ce qui était prévu en matière de résultats n'était pas exercé ou constaté. Alors là, ça pourrait être plus d'un an par exemple. C'est le genre de chose qui est discuté actuellement avec la FMOQ.*»

Il est prêt à faire des compromis si la FMOQ met «*des engagements sur papier*», mais refuse de retirer complètement le PL20, voulant se garder une forme de garantie de résultat. «*Je ne reculerai pas, parce qu'il me faut des engagements quantitatifs.*»

Sommet sur l'accessibilité

En point de presse, le député de Québec solidaire Amir Khadir a dénoncé ces «*négociations secrètes*» du ministre avec «*des fédérations professionnelles corporatistes*». Il félicite le ministre d'avoir réussi à mobiliser tous les acteurs du réseau, parlant même d'une «*opportunité historique*» pour régler le problème d'accès, mais l'invite à aller plus loin. «*Il faut mettre tous les*

éléments de la première ligne ensemble, leur donner du temps pour réfléchir ensemble. Les meilleures solutions, les solutions de la FMOQ vont faire partie de ça. Mais il ne faut pas que ça se fasse derrière des portes closes. On l'a fait pendant trop longtemps et regardez où ça nous a conduits.

Avec les représentants des deux autres partis d'opposition, ce dernier participera justement à un sommet organisé ce week-end par le Regroupement des omnipraticiens pour une médecine engagée (ROME). Ce mouvement, créé en janvier dernier par des médecins s'opposant au projet de loi 20, propose une vaste réflexion sur l'accessibilité aux soins de santé. «*Le thème, c'est l'interdisciplinarité, une nouvelle transformation des soins et services, on pense que c'est la solution pour résoudre le problème d'accès*», explique Catherine Duong, présidente du ROME.

Tout le réseau de la santé a été convoqué à ce sommet qui va regrouper infirmières, pharmaciens, physiothérapeutes, nutritionnistes et membres du public. Catherine Duong espère sortir de ce forum avec des propositions concrètes à présenter au ministre, bien que celui-ci ait décliné l'invitation du ROME à participer aux travaux.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Badawi: Ottawa doit accentuer la pression

Québec — Quelques dizaines de personnes ont tenu une vigile, jeudi, devant l'Assemblée nationale, pour exiger une intervention «*plus claire et plus forte*» d'Ottawa auprès des autorités saoudiennes afin de libérer le blogueur Raïf Badawi. Selon la directrice générale d'Amnistie internationale Canada francophone, Béatrice Vaugrante, le gouvernement fédéral doit accentuer la pression sur l'Arabie saoudite. Depuis 17 semaines, une vigile en soutien à Raïf Badawi est organisée devant le parlement. Jeudi midi, quelques élus ont pris la parole, dont la ministre des Relations internationales, Christine St-Pierre.

La Presse canadienne

Québec est ouvert au transfert des ponts fédéraux

L'offre d'Ottawa est accueillie plus chaudement qu'auparavant par le gouvernement Couillard

JEANNE CORRIVEAU

Le gouvernement fédéral aimerait bien céder les trois ponts qu'il possède dans la région métropolitaine au gouvernement du Québec ou aux instances municipales. Et contrairement à l'an dernier, Québec n'est pas fermé à l'idée d'en discuter.

À l'occasion d'une allocution qu'il a prononcée jeudi matin devant les membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le ministre fédéral de l'Infrastructure, Denis Lebel, a évoqué la possibilité que les ponts sous juridiction fédérale, soit les ponts Champlain, Jacques-Cartier et Mercier, soient transférés au gouvernement provincial ou aux villes de

la région métropolitaine.

«*Les ponts devraient être normalement la propriété de la province*», a expliqué par la suite le ministre Lebel en rappelant qu'ailleurs au Canada, les ponts de propriété fédérale avaient une vocation internationale ou interprovinciale, ce qui n'est pas le cas des trois ponts qui enjambent le fleuve Saint-Laurent. «*Est-ce que la province a un intérêt? Pas pour demain, pas pour aujourd'hui, mais pour le futur. Je pense qu'il y aura des discussions à venir*», a suggéré M. Lebel.

Le ministre fédéral n'a pas écarté l'idée qu'en cas de transfert de propriété, Ottawa verse

un financement pour l'entretien de ces infrastructures. «*Nous avons cédé des ponts un peu partout au Québec et au Canada. C'était assorti d'ententes dans lesquelles il y avait des enveloppes pour entretenir les ponts. Est-ce que ce sera la même chose? Il est trop tôt pour en parler*».

Contexte différent

Il y a un an, lorsque le premier ministre Stephen Harper avait évoqué l'idée de transférer les ponts fédéraux au gouvernement du Québec, son homologue québécois, Philippe Couillard, n'avait pas mis de temps à rejeter la proposition, soutenant

que la priorité consistait plutôt à réparer le pont Champlain.

Un an plus tard, le ministre québécois des Transports et responsable de la région de Montréal, Robert Poëti, estime que le contexte est différent. «*Je veux juste spécifier: il y a un an, on nous a offert de nous donner les ponts. Il y a des cadeaux qu'on ne veut pas avoir. Mais, maintenant, s'il y a des propositions différentes, on va les évaluer*, a-t-il dit. Si M. Lebel veut en parler, il est très bienvenu à mon bureau.»

Si elle devait se concrétiser, une telle cession ne se conclurait probablement pas avant les élections fédérales prévues en octobre, estime M. Lebel.

Le ministre fédéral assure toutefois que le gouvernement

est toujours engagé à reconstruire le pont Champlain dans les délais prévus, soit pour 2018. Ce chantier n'empêcherait pas les deux parties d'entreprendre des pourparlers au sujet d'un éventuel transfert. «*Evidemment, on peut faire les deux en même temps, mais pour nous, il n'y a pas d'échéancier à court terme*», a-t-il dit.

À la fin des années 1990, des négociations avaient été menées entre Ottawa et Québec au sujet de la propriété des ponts. Elles avaient toutefois échoué en raison d'un différend au sujet des compensations à verser au gouvernement du Québec pour la gestion des trois ponts.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6**.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Brasserie Dieu du Ciel Inc. BRASSERIE DIEU DU CIEL 29, avenue Laurier Ouest Montréal (Québec) H2T 2N2 Dossier : 165-126	Changement de capacité de 1 Bar sur terrasse sur le domaine public	29, avenue Laurier Ouest Montréal (Québec) H2T 2N2
Hong Tran PHO ONG RAO 300, rue Larry Est Montréal (Québec) H2P 1T7 Dossier : 4030-342	1 Restaurant pour vendre	300, rue Larry Est Montréal (Québec) H2P 1T7
9230-5614 Québec Inc. HOTEL ALT MONTRÉAL GRIFFINTOWN 120, rue Peel Montréal (Québec) H3C 0L8 Dossier : 3740-008	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse au 7e étage	120, rue Peel Montréal (Québec) H3C 0L8
9261-0393 Québec Inc. TROPICAL RESTO 2566, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H2A 1T9 Dossier : 3449-089	1 Restaurant pour vendre	2566, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H2A 1T9
Espace La Fontaine ESPACE LA FONTAINE 3933, avenue du Parc-La Fontaine Montréal (Québec) H2L 3M6 Dossier : 3007-762	Permis additionnels 2 Restaurants pour vendre sur terrasse	3933, avenue du Parc-La Fontaine Montréal (Québec) H2L 3M6
9308-8185 Québec Inc. RESTAURANT PIZZA POINTE 36, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1B9 Dossier : 2879-534	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur le domaine public	36, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1B9
9170-9980 Québec Inc. LE SIEUR D'IBERVILLE 2490, avenue du Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2H 1L3 Dossier : 2821-395	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse sur le domaine public	2490, avenue du Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2H 1L3
Cuisine, Le Tukuk Inc. RESTAURANT UNE NUIT À BANGKOK 5076, rue Bellechasse Montréal (Québec) H1T 2A2 Dossier : 2227-288	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	5076, rue Bellechasse Montréal (Québec) H1T 2A2
9316-6791 Québec Inc. À VENIR 1240, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2A9 Dossier : 2221-562	8 Bars	1240, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2A9

Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
CAUSE NO : 505-22-022881-157
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
BMW CANADA INC., faisant
affaires sous la raison sociale
de Services Financiers MINI
Canada
Demanderesse
c.
ALFAZONE SOLUTIONS
WEB INC. ET ALAIN BONNEAU
Défendeurs
ASSIGNATION AMENDEE
ORDRE est donné à ALFAZONE
SOLUTIONS WEB INC. ET ALAIN
BONNEAU de comparaître au
greffe de cette cour situé au
1111 Jacques-Cartier Est, Longueuil,
Québec, dans les 30 jours de la
publication du présent avis dans le
journal LE DEVOIR;
À défaut de comparaître dans ce
délai, un jugement par défaut pourra
être rendu contre vous sans autre
avis des l'expiration de ce délai.
Soyez avisé que la présente
REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INS-
TANCE, AVIS AU DÉFENSEUR,
DEMANDE DE TRANSFERT RE-
LATIVE À UNE PETITE CREANCE
ET PIÈCES P-1, A-P-3 sera présen-
tée pour décision devant le tribunal
le 17 juin 2015, à 9h, en salle 1-19,
au palais de justice de Longueuil.
Des copies de la procédure décrite
ci-dessus ont été laissées au
greffe de cette cour à l'intention
d'ALFAZONE SOLUTIONS WEB
INC. ET ALAIN BONNEAU.
Longueuil, le 6 mai 2015
JULIE DAoust
GREFFIER ADJOINT

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet :
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres
Courriel : avisdev@ledevoir.com



Pour soutenir l'effort quotidien
des personnes atteintes de
dystrophie musculaire, il faut
beaucoup plus que des mots...

IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE !

1.800.567.2236
www.muscle.ca
Dystrophie musculaire Canada
une action musclée



Boucherville

APPEL D'OFFRES RH-2015-01

La Ville de Boucherville, sollicite des soumissions pour :

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS, CADRES, ÉLUS ET PERSONNEL DE PISCINE DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE

Ouverture des soumissions :

JEUDI 4 JUIL 2015
À 10 HEURES

Ne sont considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis à cette fin.

Les formulaires de soumission ainsi que les documents d'appel d'offres (à l'exception des annexes A à G de la section C) ainsi que le fichier Excel complétant le formulaire C – Tarification proposée, seront disponibles à compter du **11 mai 2015** uniquement via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) approuvé par le gouvernement.

Les annexes A à G de la section C (ainsi que le fichier Excel avec les volumes de chaque garantie) complétant le formulaire C – Tarification proposée, seront disponibles en s'adressant à MALLETT actuaire Inc., soit du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 00, à l'adresse suivante : **200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois, Québec (Québec), Tél. : 1-877-444-1206**. Seuls les représentants des compagnies d'assurance peuvent se procurer les annexes. Une preuve d'identité sera exigée à cette fin.

Chaque soumission doit être déposée en format papier (en français et en six (6) exemplaires – soit un (1) original et cinq (5) copies) au bureau des soumissions de la Direction du greffe de la Ville de Boucherville situé au Centre administratif Clovis-Langlois (Hôtel de Ville), 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec), d'ici le **4 juin 2015 à 10 h 00** (horodaté par la Direction du greffe), dans une enveloppe de retour. **Le soumissionnaire doit obligatoirement inclure le formulaire de soumission/tarification proposée (incluant le fichier Excel) dans une enveloppe scellée et identifiée au nom de son entreprise. Cette dernière doit être insérée dans l'enveloppe de retour.**

Seul le nom des soumissionnaires ayant présenté une soumission sera mentionné publiquement à la clôture des soumissions à la salle Pierre-Viger du Centre administratif Clovis-Langlois, situé à l'adresse ci-dessus. L'analyse des soumissions est faite à l'aide du système d'évaluation prévu au présent document d'appel d'offres. Pour être retenue, une soumission doit obtenir un minimum de dix-sept points et demi (17,5) sur une possibilité de vingt-cinq (25) au niveau de l'évaluation qualitative.

Les enveloppes contenant les formulaires de soumission/tarification proposée des soumissions retenues sont ouvertes par le comité d'évaluation. Les enveloppes de la tarification proposée des soumissionnaires non retenus leur seront retournées sans avoir été ouvertes.

La recommandation pour octroi du contrat à l'un des soumissionnaires, le cas échéant, se fera sur la base de la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final.

Malgré ce qui précède, la Ville de Boucherville n'est pas tenue d'accepter la meilleure ni aucune autre des soumissions reçues et ne sera en aucune façon responsable de quelque dommage, perte ou préjudice de quelque nature que ce soit pouvant survenir au(x) soumissionnaire(s). La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette soumission, n'hésitez pas à communiquer avec M. Stéphane-Louis Coulombe de Mallette actuaire Inc. au numéro 1-877-444-1206, poste 2628 ou stephan-louis.coulombe@mallette.ca

Donné à Boucherville, ce 11^e jour du mois de mai 2015.

Dominique Lafrance, directrice
Direction des ressources humaines



SOCIÉTÉ
QUÉBÉCOISE DE LA
SCHIZOPHRÉNIE

514 251.4000 #3400
1 866 888.2323

www.schizophrenie.qc.ca
info@schizophrenie.qc.ca

De l'information
pour comprendre

De l'entraide
pour mieux vivre



Pointe-à-Callière

Musée d'archéologie
et d'histoire de Montréal

APPEL D'OFFRES

Services de design artistique en muséographie pour le Collecteur William

PAC-QIM-FVM-MUSEO-CW

La Société du musée d'archéologie et d'histoire, Pointe-à-Callière, est une corporation autonome à but non lucratif dont la mission est notamment de faire aimer et connaître le Montréal d'hier à aujourd'hui à travers les actions de diffusion, d'éducation, de conservation et de recherche à l'endroit du patrimoine archéologique et historique montréalais. En 2017, Montréal fêtera son 375^e anniversaire et Pointe-à-Callière son 25^e anniversaire. Pour l'occasion, la Société du musée d'archéologie et d'histoire s'est dotée d'un projet de mise en valeur d'un complexe muséal et touristique de niveau international. La Société du musée d'archéologie et d'histoire a mandaté Quartier international de Montréal (QIM) en tant que gestionnaire de projet.

Le présent appel d'offres concerne entre autres les services suivants :

• Services de design artistique en muséographie pour le Collecteur William.

Les documents pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à partir du 8 mai 2015 en consultant le site Internet www.seao.ca. Les documents seront obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 2 juin 2015 à 10h30 dans les enveloppes cachetées et adressées à l'attention de la sous-jointe à Quartier international de Montréal, 380 Saint-Antoine Ouest, bureau 3220, Montréal (Québec) H2Y 3X7.

Quartier international de Montréal et la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière, ne s'engagent à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et QIM et PAC n'assument aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Danielle Demers
Directrice générale adjointe
Quartier international de Montréal

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **30 jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **45 jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 560, boul. Charest Est, Québec (Québec) G1K 3J3**.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Nguyen Thi Kim Hoa SÔNG HUONG 2663, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2K 1X1 Dossier : 765 685	(1) Restaurant pour (servir)	2663, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2K 1X1

Québec

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6**.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
La Brasserie McAslan Inc. AS - Me Daniel Cayer CAYER OUELLETTE & ASSOCIÉS 2400, avenue de Bourgogne Chambly (Québec) J3L 2A4 Dossier : 55-10-0426	Demande de permis de fabricant de cidre	5080 et 5082, rue Saint-Ambroise Montréal (Québec) H4C 2G1

Québec

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Appel d'offres public



Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h à la date ci-dessous, à la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, de l'arrondissement d'Anjou, à l'attention de la Secrétaire d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, Anjou H1K 4B9, pour :

REMPLACEMENT DES UNITÉS DE VENTILATION AU CENTRE ROGER-ROUSSEAU

Appel d'offres : Contrat 2015-04

Date d'ouverture : 25 mai 2015, 11 h

Dépôt de garantie : 10 % de cautionnement

Renseignements : Louise Goudreault
514 493-8033

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 8 mai 2015 par le biais du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin et placée dans une enveloppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'arrondissement d'Anjou ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, ce 8 mai 2015

La secrétaire d'arrondissement
Louise Goudreault

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de HÉRIE MEURANT, en son vivant domicilié au 3822, rue Masson, Montréal, Québec, survenu le 12-02-15, un inventaire des biens du défunt a été fait par Karine KIRCHE, liquidatrice successorale, le 5 mai 2015, conformément à la loi et qu'il peut être consulté par les intéressés au 2665, rue Beaubien Est, Mt. Qc, H1Y 1G8. Donné ce 6 mai 2015 Karine KIRCHE, liquidatrice

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
No: 200-22-070166-145
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE TRAITE ET D'ASSURANCES
Demanderesse
c.
SUCCESION J. ANDRÉ
THÉBERGE
et
PIERRE THÉBERGE,
Défendeurs

ASSIGNATION (139 C.p.c.)
PAR ORDRE DU TRIBUNAL :
Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, chambre civile du district de Québec une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Québec, situé au 300 boul. Jean-Lesage, salle 1-24, Québec, G1K 8K6.

Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître par écrit dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance, audit palais de justice à la salle 1-24. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 11 juin 2015 à 9h30 en salle 4.26 du palais de justice de Québec. QUÉBEC, 23 avril 2015 Renée Bellefleur JB3489 Greffière adjointe

Un don d'espoir pour la vie
1-877-488-4222
www.ArmeedSauv.ca

ARMEE DU SAUV
1-877-488-4222
www.ArmeedSauv.ca

ACTUALITÉS

COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

L'apport des anglophones du Québec en mal de reconnaissance

MÉLANIE MARQUIS
à Ottawa

Le Québec reconnaît-il pleinement l'apport de ses immigrants anglophones et, plus largement, des Québécois anglophones? Le commissaire aux langues officielles souhaite ouvrir le débat.

Dans son rapport annuel déposé jeudi à Ottawa, Graham Fraser soutient que «la contribution des Québécois d'expression anglaise et des immigrants anglophones n'est pas toujours perçue à sa juste valeur» au sein de la société québécoise.

«Souvent, la contribution des anglophones au Québec est moins valorisée par la majorité. [...] On continue d'avoir des souvenirs d'une époque révolutionnaire qui domine le discours public», a-t-il plaidé en conférence de presse.

«Moi, je crois que la communauté anglophone ne représente pas une menace pour la majorité française au Québec, et je pense qu'elle représente un appui important pour le Québec. Et ce rôle d'appui devrait être reconnu», a poursuivi le commissaire.

Son rapport précise que «le Québec compte 2,2 fois plus d'entrepreneurs anglophones que francophones» et que «cinq des dix principales découvertes scientifiques québécoises en 2013 sont attribuables à des chercheurs qui ont l'anglais comme première langue officielle parlée».

Malgré cela, l'État québécois ne fournit pas les ressources nécessaires aux organismes capables d'offrir un soutien de qualité aux immigrants qui s'expriment dans la langue de Shakespeare, estime le commissaire.

Il recommande ainsi au ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration d'établir clairement des mesures qu'il entend prendre pour «favoriser la vitalité des communautés anglophones du Québec par l'entremise de l'immigration».

Débat informé

Le commissaire Fraser, qui a vécu une dizaine d'années au Québec, espère que son rapport suscitera un débat informé dans les chaumières.

«Je pense que la discussion est utile. Si je lance ce sujet pour des

discussions basées sur des faits et non pas sur des impressions, c'est une contribution au discours public au Québec», a-t-il fait valoir.

Il se défend toutefois de vouloir empiéter sur le champ de compétence du Québec en matière d'immigration.

«Ce n'est pas au fédéral de fixer des cibles d'immigration au Québec. Le Québec a l'autonomie complète vis-à-vis des cibles d'immigration», a-t-il affirmé.

Et puisque «le rôle du fédéral est un rôle assez indirect, je pense que les recommandations respectent pleinement l'autonomie du Québec en matière d'immigration», a poursuivi M. Fraser, qui signalait jeudi un neuvième et avant-dernier rapport.

Le chef du Bloc québécois, Mario Beaulieu, est en désaccord total avec cette section du document. «Je pense qu'au contraire, la minorité anglophone au Québec est très bien perçue et bénéficie de privilèges», a-t-il affirmé en mêlée de presse à Ottawa, peu après la présentation du commissaire.

De son côté, le premier ministre québécois, Philippe Couillard, a réagi au rapport en assurant que le Québec était «et souhaitait demeurer» une «société très ouverte» aux communautés anglophones.

«Je veux que les gens de partout au monde et de toutes les origines qui viennent au Québec sachent également qu'il s'agit d'une société distincte, une société différente, où le français n'est pas la seule langue, mais la langue commune dans l'espace public», a-t-il cependant tenu à préciser.

Le porte-parole du Parti québécois responsable de la Charte de la langue française, Maka Kotto, juge que la communauté anglophone du Québec est déjà «très bien protégée».

Il considère qu'il y a un «décalage» entre sa vision de la réalité québécoise et celle du commissaire Fraser. «Je ne digère pas cette lecture biaisée qu'il fait, a-t-il dit. Est-il au courant que nous sommes 2% à parler français en Amérique du Nord?»

La Presse canadienne

Lire aussi › Symétrie aveuglante. Un éditorial d'Antoine Robitaille. Page A 8



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

La FAE a manifesté aux côtés de la Fédération interprofessionnelle de la santé en janvier dernier.

NÉGOCIATIONS EN ÉDUCATION

La FAE réclame un médiateur

PHILIPPE ORFALI

Jugeant que les négociations d'une nouvelle convention collective avec Québec tournent en rond, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) demande au ministre du Travail, Sam Hamad, de nommer rapidement un médiateur.

En octobre, la Fédération, l'un des deux grands syndicats de l'enseignement de la province, a communiqué une liste de 55 demandes au gouvernement québécois. A suivi, en décembre, un bloc de 58 demandes patronales.

Malgré quelque 32 rencontres depuis le début de l'année, les enseignants et le gouvernement ne se sont entendus sur aucun des 113 points en litige, a précisé le président de la FAE, Sylvain Mallette.

La FAE juge que l'écart entre les revendications patronales et syndicales est considérable, au point où l'intervention d'un médiateur est nécessaire «pour trouver un terrain d'entente».

«On ne s'entend sur pratiquement aucun point», a indiqué le vice-président aux relations de travail de la FAE, qui représente les enseignants de Montréal

(CSDM) et compte des membres du préscolaire, du primaire, du secondaire et de l'éducation pour adultes, et ce, à l'échelle du Québec, notamment en Outaouais, dans les Basses-Laurentides, à Laval et Vaudreuil-Dorion.

Trois thèmes

Les revendications des deux parties touchent trois thèmes: le nombre d'élèves par classe, les services aux élèves, particulièrement ceux avec des besoins spéciaux, et le volume de la tâche des enseignants.

Québec cherche en effet à accroître le nombre d'élèves par classe. Le gouvernement Couillard cherche aussi à faire passer de 32 à 35 heures la semaine de travail des professeurs, et ce, sans augmentation de salaire.

Jeudi en fin de journée, un porte-parole du ministère du Travail, David McKeon, a confirmé qu'un médiateur serait nommé sous peu. «Les deux parties vont être contactées et nous allons convenir d'une date de rencontre, et c'est à moment-là que le médiateur sera nommé. Le processus [de médiation] est d'une durée de 60 jours», a-t-il déclaré.

Le ministre de l'Éducation,

François Blais, n'a pas accordé d'entrevue au *Devoir*.

L'autre grand syndicat des professeurs, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), qui compte pour sa part 62 000 membres, exclut pour l'instant toute demande de médiation auprès de Québec, a indiqué sa présidente, Josée Scalabrini. «Les rencontres se poursuivent et se tiennent régulièrement. Depuis janvier, on s'est expliqué ce qu'on recherchait, ce qu'on voyait, ce que souhaite faire cheminer», a-t-elle dit.

Bien que la FAE et la FSE aient sensiblement les mêmes revendications, la FAE est généralement perçue comme étant plus «militante» que sa consœur.

Comme le révélait *Le Devoir* en avril, les professeurs de la FAE ont récemment cessé de participer à certaines activités extracurriculaires et aux tâches menées au-delà des 32 heures que compte la semaine de travail, en riposte aux changements proposés par le gouvernement Couillard à leurs conditions de travail.

Le Devoir

L'Hôpital de Montréal pour enfants mis en vente

L'Hôpital de Montréal pour enfants est à vendre. L'établissement doit déménager sur le site Glen d'ici la fin de mai et l'immeuble a été mis en vente par le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) jeudi. Situé au 2300, rue Tupper, et construit en 1954, le bâtiment offre une superficie de 49 021 mètres carrés et un terrain de 14 042 mètres carrés, précise l'appel de proposition d'achat. La valeur foncière de la propriété est de 47,5 millions. La mise en vente de l'immeuble a été accueillie avec déception par les organisations locales, dont le Comité logement Ville-Marie qui souhaitait voir se réaliser un projet de logements sociaux dans l'immeuble.

Le Devoir

La Maison olympique s'installe à Montréal

Les anneaux olympiques brilleront dans le ciel du centre-ville de Montréal à compter du 9 juillet prochain, date à laquelle sera inaugurée la nouvelle Maison olympique canadienne. Logée au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, la Maison olympique comportera un centre de science et de technologie du sport accessible au public au rez-de-chaussée. Elle sera aussi dotée d'une salle multifonctionnelle pour la tenue d'événements. Ce quartier général de l'olympisme canadien sera inauguré en juillet en présence du président du Comité international olympique, Thomas Bach. Des anneaux olympiques seront hissés au sommet de l'immeuble. «Ils illumineront le ciel montréalais à tout jamais», a expliqué le président du Comité olympique canadien, Marcel Aubut.

Le Devoir

Hausse de tarifs à prévoir

Québec — Les contribuables québécois doivent s'attendre à des hausses de tarifs plus importantes que prévu, malgré les engagements passés du gouvernement. Le premier ministre Philippe Couillard a confirmé jeudi que Québec pourrait réviser divers tarifs à la hausse, au-delà du taux d'inflation annuelle. Dans le passé, le gouvernement s'était pourtant engagé à ne pas hausser les tarifs, ou encore à ne pas imposer des hausses supérieures à l'inflation. Jeudi, le premier ministre Couillard a confirmé que la hausse de loyer bientôt exigée des personnes âgées habitant dans un centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) dépasserait l'inflation. On apprendrait aussi que Québec va imposer une nouvelle taxe sur l'hébergement en camping.

La Presse canadienne

Nouvelles perquisitions de l'UPAC à Blainville

L'Unité permanente anticorruption (UPAC) était à nouveau à l'œuvre sur le territoire de Blainville, jeudi. Des perquisitions ont été réalisées en début de journée en lien avec une enquête visant l'octroi de contrats par la municipalité. Ces perquisitions sont reliées à celles menées la semaine dernière à Blainville et qui concernaient le groupe Domco, propriété de l'homme d'affaires Dominic Cayer. Selon Cogeco Nouvelles, les policiers sont d'ailleurs présents tant aux bureaux de l'entreprise qu'au domicile de M. Cayer.

La Presse canadienne

ANTICOSTI

Plus de 200 000 \$ pour savoir comment exploiter le pétrole

ALEXANDRE SHIELDS

Le gouvernement Couillard vient d'accorder un contrat en vue de la réalisation d'une étude qui devra «estimer et décrire» les infrastructures qui seraient nécessaires pour exploiter le pétrole de l'île d'Anticosti, a appris *Le Devoir*. Le document devrait notamment évoquer la construction d'un réseau de pipelines, mais aussi les marchés d'exportation pour l'hypothétique ressource.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a accordé le contrat à la firme WSP Canada, anciennement Genivar. Fait à noter, la réalisation de cette étude coûtera plus cher que prévu à l'État québécois. Le contrat a en effet été conclu pour un montant de 210 820\$. L'appel d'offres indiquait à l'origine un montant estimé à 125 000\$. En théorie, un rapport préliminaire devait être remis par l'entreprise retenue le 11 mai prochain, suivi d'un rapport final le 30 juin. *Le Devoir* a demandé jeudi au cabinet du ministre Pierre Arcand si ces délais étaient toujours en vigueur.

«Le contrat est sur le point d'être signé. Les détails seront publics une fois que ce sera le cas», a simplement répondu l'attachée de presse du ministre, Véronique Normandin. Du côté du ministère, on a néanmoins souligné que Québec «pourrait devoir repousser les délais».

Pipelines et exportation

Cette étude est réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (EES) que mène le gouvernement Couillard pour l'île d'Anticosti. «L'objectif fondamental du projet est de proposer des solutions durables et respectueuses de l'environnement en matière d'infrastructures de transport et connexes ainsi qu'un ou des tracés privilégiés pour les réseaux de transport par canalisation considérant les caractéristiques [...] propres à l'île».

Selon un autre document prédisant l'appel d'offres, le MERN s'engage à fournir à l'entreprise les courbes bathymétriques au

réseau de pipelines sur l'île. Il demande ainsi à l'entreprise retenue d'«identifier les emplacements possibles des infrastructures de transport et connexes ainsi qu'un ou des tracés privilégiés pour les réseaux de transport par canalisation considérant les caractéristiques [...] propres à l'île».

Selon un autre document prédisant l'appel d'offres, le MERN s'engage à fournir à l'entreprise les courbes bathymétriques au



ALEXANDRE SHIELDS LE DEVOIR

Des travaux d'exploration sont en cours sur l'île d'Anticosti.

réseau de pipelines sur l'île. Il demande ainsi à l'entreprise retenue d'«identifier les emplacements possibles des infrastructures de transport et connexes ainsi qu'un ou des tracés privilégiés pour les réseaux de transport par canalisation considérant les caractéristiques [...] propres à l'île».

Selon un autre document prédisant l'appel d'offres, le MERN s'engage à fournir à l'entreprise les courbes bathymétriques au

tour d'Anticosti. Ces informations sont essentielles pour connaître la profondeur des eaux du Saint-Laurent ceinturant l'île, et donc, pour déterminer où pourrait être construit un éventuel port pétrolier. Pour la première fois depuis que le potentiel pétrolier de l'île est évoqué publiquement, on parle ouvertement d'exporter cette énergie fossile hors Québec.

Selon l'ingénieur en géologie

Marc Durand, le gouvernement met «la charrue devant les bœufs» en lançant une telle étude dès maintenant. «On ne sait toujours pas s'il y a du pétrole exploitable sur Anticosti ni dans quels secteurs il se trouverait. Je ne vois donc pas sur quelles données WSP Canada pourra se baser pour produire son étude», a-t-il fait valoir jeudi.

Il est vrai que les nouveaux travaux d'exploration sur Anticosti, financés majoritairement par Québec (56,7 millions), ne sont toujours pas terminés. L'an dernier, seuls 6 des 18 forages prévus ont pu être réalisés. Les autres doivent l'être cette année. Par la suite, en fonction des résultats des travaux, trois forages avec fracturation seront effectués en 2016. Après cette étape, d'autres travaux d'exploration pourraient suivre avant une éventuelle décision sur une exploitation commerciale.

Le Devoir

LOTTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2015-05-06

649	13 16 19 24 27 30	48 compl.
------------	----------------------	--------------

Prochain gros lot (approx.) : 5 000 000 \$
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$
[57051061-04]

Extra 6781570

649 Samedi le 9 mai, soit une journée avant la fête des mères, le Super Tirage du Lotto 6/49 offrira 3 lots garantis de 1 million, en plus du gros lot annoncé.

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Sophie DOWNS

Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne

ADULTES • COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630
VIEUX-MONTRÉAL

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ÉCONOMIE

DEUX MEMBRES D'ÉQUIPAGE DANS LA CABINE DE PILOTAGE EN TOUT TEMPS

Une solution imparfaite, dit le patron de l'OACI

ÉRIC DESROSIERES

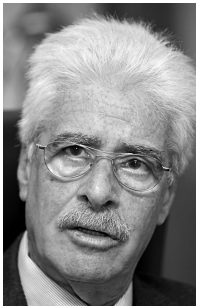
L'idée de garder en tout temps deux membres d'équipage dans la cabine de pilotage n'empêchera pas une répétition de la tragédie de la Germanwings, estime le secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Raymond Benjamin.

«C'est une mesure qui satisfait peut-être le public pour lui donner un sentiment de confiance, mais qui, opérationnellement parlant, ne mènera pas très loin», a-t-il déclaré jeudi devant le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) à propos de la solution qui a été adoptée par plusieurs compagnies aériennes et certains pays, dont le Canada.

«Si vous avez quelqu'un qui est suicidaire et qui veut envoyer son avion au sol, il pourra le faire même avec un autre pilote dans la cabine. Il y aura une lutte dans le cockpit et ça pourra se terminer très mal», a expliqué ensuite en point de presse le diplomate, qui disait s'exprimer à titre personnel. Exiger qu'un pilote qui doit brève-

«Si vous avez quelqu'un qui est suicidaire et qui veut envoyer son avion au sol, il pourra le faire même avec un autre pilote dans la cabine»

Raymond Benjamin



ment s'absenter de la cabine de pilotage y soit remplacé par «une hôtesse» «sans compétence de vol» a encore moins de chance de réussir.

Soulignant que ce n'est pas la première fois qu'un pilote suicidaire choisit d'amener tout le monde avec lui dans la mort, Raymond Benjamin croit qu'il vaudrait mieux plutôt resserrer «la surveillance du comportement des pilotes». «On ne peut pas se réfugier derrière le secret médical quand on sait qu'un pilote a une licence de vol et qu'il est dépressif au dernier degré.»

Rappelons qu'un vol de la compagnie Germanwings entre Barcelone et Düsseldorf s'est écrasé le 24 mars dans les Alpes françaises, tuant les 150 occupants de l'Airbus A320. L'enquête a rapidement établi que l'écrasement avait été causé par le copilote lui-même après qu'il eut profité d'une visite aux toilettes du commandant de bord pour s'enfermer seul dans la cabine de pilotage.

Plus rapide en matière de sécurité

Raymond Benjamin arrivera en juillet au terme d'un deuxième et dernier mandat consécutif de trois ans à titre de secrétaire général de l'OACI. Sa successeure sera une Chinoise, Fang Liu, la première femme à diriger l'agence des Nations unies basée à Montréal.

Le Français s'est dit particulièrement fier de sa contribution en matière de capacité de réaction de l'industrie et des gouvernements devant l'évolution constante des risques en matière de sécurité aérienne. «Si j'ai réussi quelque chose pendant mes six années, c'est de faire en sorte

que nous réagissions plus vite et que ce soit connu», a-t-il déclaré en point de presse.

Il cite notamment l'exemple du vol de la Malaysian Airlines qui a disparu corps et biens en mars 2014 et qui a déjà amené à l'adoption d'une nouvelle norme de sécurité prévoyant l'émission d'un signal toutes les 15 minutes par les avions en situation normale et à toutes les minutes pour ceux en difficulté. La destruction en vol d'un autre appareil de la Malaysian Airlines au-dessus de l'Ukraine a aussi entraîné la mise sur pied d'un prototype de nouveau système de partage de l'information sur les zones de guerre.

Malgré les gros titres, le nombre d'accidents mortels ne cesse de diminuer dans le transport aérien depuis 70 ans, a répété Raymond Benjamin. L'an dernier, on a déploré moins de mille décès alors que plus de trois milliards de passagers ont pris les airs à bord de 30 millions de vols commerciaux.

Le Devoir

Les économistes déplorent l'existence de la finance opaque

GÉRARD BÉRUBÉ

Le secteur financier est toujours plus opaque et potentiellement en rupture avec l'économie réelle. Les économistes québécois sont ainsi unanimes à souhaiter que l'Autorité des marchés financiers (AMF) puisse disposer des ressources nécessaires pour bien faire son travail d'encadrement et de réglementation.

La dernière mouture du sondage de l'Association des économistes québécois (ASDEQ) renferme «une unanimité rare dans la profession». Ainsi, 100% des répondants se disent d'avis que l'AMF «doit disposer de ressources suffisantes pour bien s'acquitter de ses responsabilités». Les 539 membres de l'Association étaient invités à répondre au thème de leur prochain progrès: «L'économie et la finance: y a-t-il rupture?». D'entre eux, 176 ont participé à ce sondage réalisé par Internet. On parle d'une précision de plus ou moins 6,1%, 19 fois sur 20. Tout en reconnaissant l'utilité et la qualité des services rendus, les répondants ont, dans une proportion de 82%, insisté sur le pouvoir d'attrait de la solidité et de la crédibilité des institutions financières auprès des investisseurs.

Mais une majorité «déclare que le monde de la finance ait tendance à créer des produits financiers opaques, à privilégier les rendements à court terme, à faciliter l'évasion fiscale et à prendre des risques excessifs». Aussi, 56% croient que l'évolution des marchés financiers, induisant nouveaux acteurs et nouvelles pratiques d'investissement, «rend plus vulnérables certaines

entreprises québécoises aux prises de contrôle étranger».

Réduction des niveaux de services

Interrogés également sur les objectifs budgétaires du gouvernement québécois, 88% estiment que le surplus de 1,6 milliard ciblé dans le budget 2015-2016 sera difficile à atteindre «compte tenu de l'ampleur des réformes à effectuer et des ententes à conclure avec les employés du secteur public». Et 68% d'entre eux croient qu'il en résultera une réduction du niveau de services offerts à la population et un retrait de certains champs d'activité.

Les économistes étaient également interrogés sur les propositions de la Commission d'examen sur la fiscalité, présidée par Luc Godbout. Près des deux tiers donnent leur appui à une augmentation des taxes et des tarifs en contrepartie d'une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers et à l'élimination des crédits d'impôt remboursables pour les grandes entreprises. Cependant, 57% des répondants estiment «que l'augmentation de la TVQ à 11% risque de favoriser le marché noir pour certains produits et services et 52% d'entre eux croient qu'il serait hasardeux d'imposer davantage les gains en capital».

Enfin, 85% disent s'attendre à ce que la conjoncture économique au Québec se maintienne ou s'améliore au cours des six prochains mois.

Le Devoir

Le bénéfice de l'Industrielle Alliance s'améliore

Québec — Pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2015, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers a déclaré jeudi un bénéfice net de 114,4 millions, en hausse de 27% par rapport au résultat du même trimestre l'an dernier. Par action, il a été de 1,03\$, comparativement à 83¢. Le rendement annualisé des capitaux propres aux actionnaires s'établit pour sa part à 12,1% et le ratio de solvabilité, à 211%.

La Presse canadienne

Le bénéfice de Telus grimpe

Vancouver — Les propriétaires de téléphones sans fil ont davantage recours aux services de transmission de données sur leurs appareils, ce qui a aidé Telus à réaliser un meilleur chiffre d'affaires au premier trimestre. Le géant canadien des télécommunications a affiché un bénéfice en hausse de 10% pour cette période, stimulé tant par la croissance de ses activités sans fil que par celle de ses services filaires. Le bénéfice net a grimpé à 415 millions, soit 68¢ par action, comparativement à celui de 377 millions, ou 61¢ par action, du même trimestre l'an dernier. Les revenus d'exploitation ont grimpé de 4,6% à 2,9 milliards. Dans la division sans fil de Telus, les revenus d'exploitation ont progressé de 7,5% à 1,69 milliard. Telus a indiqué qu'il verserait le 2 juillet un dividende trimestriel de 42¢ par action ordinaire, en hausse de 10,5% par rapport à l'an dernier.

La Presse canadienne

Cascades a creusé sa perte

Cascades a affiché jeudi une perte nette du premier trimestre 35 fois plus importante que celle réalisée l'an dernier, malgré une augmentation de 5% de ses revenus et une progression de son bénéfice d'exploitation. Le spécialiste des produits d'emballage et des papiers tissés en fibres recyclées a fait état d'une perte nette de 35 millions, soit 37¢ par action, pour le trimestre clos le 31 mars, ce qui se compare à une perte de 1 million, ou 1¢ par action, à la même période l'an dernier. La société de Kingsey Falls a notamment attribué ce résultat à une perte de change sur dette à long terme et instruments financiers de 45 millions et à une perte non réalisée sur instruments financiers de 13 millions. Le bénéfice ajusté, qui exclut les éléments non récurrents, s'est établi à 17 millions, ou 18¢ par action, ce qui était 17 fois plus

élevé que celui de 1 million, ou 1¢ par action, du même trimestre l'an dernier. Le chiffre d'affaires trimestriel a quant à lui augmenté à 910 millions, par rapport à 863 millions au premier trimestre de 2014.

La Presse canadienne

Manuvie hausse son dividende

La Société Financière Manuvie a dégagé un bénéfice net de 723 millions au premier trimestre de 2015, soit 36¢ par action, comparativement à 818 millions, ou 42¢ par action un an plus tôt. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 8,4%, contre 11,9%. L'intégration des activités canadiennes de la Financière Standard Life a permis d'ajouter 1,4 million de clients et 2000 employés, et fait bondir l'actif des fonds d'investissement. Les actifs gérés du secteur des fonds communs de placement au Canada ont atteint 43,1 milliards au 31 mars dernier, contre 29,6 milliards au 31 mars 2014. Au total, l'actif sous gestion a atteint les 831 milliards, 63 milliards venant de Standard Life. Le conseil d'administration a approuvé une hausse de 10% ou de 1,5¢ par action du dividende trimestriel, qui s'établit maintenant à 17¢.

Le Devoir

Hausse de la valeur des permis de construction délivrés

Ottawa — La valeur totale des permis de construction a grimpé de 11,6% pour atteindre 6,9 milliards en mars, a indiqué jeudi Statistique Canada. Il s'agissait de la première hausse en trois mois. Les économistes s'attendaient en moyenne à une augmentation de 2,5%, selon les prévisions recueillies par Thomson Reuters. Les améliorations sont attribuables en grande partie à la construction projetée d'immeubles non résidentiels en Colombie-Britannique et en Alberta, ainsi qu'à celle de logements multifamiliaux en Ontario et en Colombie-Britannique. La valeur des permis non résidentiels a progressé de 22,1% à 2,4 milliards en mars, après deux mois consécutifs de déclin. La valeur des permis pour logements multifamiliaux a avancé de 19,6% à 2,1 milliards, un deuxième gain mensuel consécutif. La valeur des permis pour les maisons unifamiliales a diminué pour un deuxième mois consécutif, cédant 3,4% à 2,3 milliards. La baisse la plus importante a été observée au Québec, ce qui était essentiellement attribuable à un recul des intentions de construction de logements multifamiliaux.

La Presse canadienne

MARCHÉS BOURSISERS

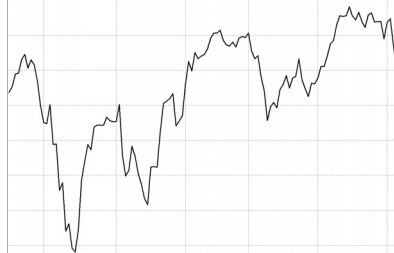
TORONTO

S&P TSX

15 088,92

+64,93

+0,4%



Nov

Déc

2015

Fév

Mar

Avr

Mi

New York

S&P 500

2088,00

+7,85

+0,4%



NASDAQ

4945,54

+25,90

+0,5%

DOW JONES

17 924,06

+82,08

+0,5%

PÉTROLE

58,94

-1,99 \$US

-3,3%

OR

1182,20

-8,10 \$US

-0,7%

DOLLAR CANADIEN

82,51

-0,55 \$US

-0,7%

1\$US = 1,2120

73,21

+0,02 EURO

1 EURO = 1,3659

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO						SERVICES PUBLICS					
S&P TSX	SPTT	15088,82	64,93	0,43	276978	Fortis	FTS	38,49	-0,29	-0,75	674
S&P TX20	TX20	593,23	1,00	0,17	66119	TransAlta	TA	11,36	0,06	0,53	596
S&P TX60	TX60	879,78	4,72	0,54	134346	TECHNOLOGIE					
S&P TX60 Cap.	TX60	972,86	5,22	0,54	134346	BlackBerry	BB	11,80	0,00	0,00	1185
Cons. de base	TTCS	443,99	-0,54	-0,12	3521	CGI	GIB.A	51,90	0,71	1,39	683
Cons. discrét.	TTCD	178,95	3,40	1,94	8963	TÉLÉCOMMUNICATIONS					
Énergie	TTEN	223,48	-3,55	-1,56	109992	BCE	BCE	53,37	0,06	0,11	1567
Finance	TTFS	251,47	0,28	0,11	23670	Bell Aliant	BA	31,66	0,00	0,00	0
Aurifère	TTGD	164,23	2,49	1,54	62205	Rogers	RCL.B	43,89	-0,04	-0,09	1121
Santé	THHC	133,17	1,92	1,46	2818	Telus	T	42,80	0,78	1,86	1269
Tech. de l'info	TTTK	51,65	0,36	0,70	6093	FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE					
Industrie	TTIN	190,21	2,69	1,43	24825	iShares DEX	XBB	31,74	0,20	0,63	116
Matériaux	TTMT	231,01	3,84	1,69	73457	iShares MSCI	XEM	28,82	0,08	0,28	6
Immobilier	TTRE	288,58	2,21	0,77	7560	iShares S&P 500	XSP	24,17	0,13	0,54	176
Télécoms	TTTS	128,93	2,79	2,21	5603	iShares S&P/TSX	XIC	23,85	0,05	0,21	196
Sev. collect.	TTUT	229,59	1,26	0,55	4836	LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO					
Métaux/minerals	TTMN	807,74	-0,12	-0,01	13199	TALISMAN ENERGY	TLM	9,67	0,06	0,62	24670

TSX CROISSANCE						LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO					
TSX Venture	JX	685,51	-1,49	-0,22	76702	PACIFIC RUBIALES	PRE	6,23	0,07	1,14	13704
ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE						FRACO-NEVADA CORP	FNV	64,21	0,57	0,90	13136
Alim. Couche-Tard	ATD.B	45,75	-0,05	-0,11	661	MANULIFE FINANCIAL	MFC	22,91	0,40	1,78	5230
Canadian-Tire	CTC.A	127,43	0,50	0,39	150	GOLDCORP INC	G	22,01	0,20	0,92	4095
Cogeco	CCA	68,19	0,54	0,80	35	CANADIAN OIL SANDS	COS	12,27	-0,35	-2,77	4053
Corus	CJR.B	17,85	-0,17	-0,94	230	SUNCOR ENERGY INC	SU	36,39	-0,64	-1,73	3963
Groupe TVA	TVA.B	4,57	-0,14	-2,97	2	PRECISION DRILLING	PD	8,28	-0,47	-5,37	3888
Jean Coutu	PJC.A	23,26	-0,21	-0,89	224	ENCANA CORP	ECA	16,60	0,00	0,00	3854
Loblav	L	63,55	-0,16	-0,25	688	CENOVUS ENERGY INC	CVE	20,80	-0,08	-0,38	3797
Magna	MG	66,78	3,17	4,98	1417	LES GAGNANTS EN %					
Metro	MRU	35,23	-0,08	-0,23	641	LINAMAR CORP	LNR	83,21	10,22	14,00	799
Quebecor	QBR.B	33,05	0,04	0,12	687	INTERAPE POLYMER	ITP	18,08	1,60	9,71	403
Rona	RON	16,17	0,16	1,00	214	CCL INDUSTRIES INC	CCL.B	151,54	12,18	8,74	277
Saputo	SAP	35,82	0,27	0,76	485	MANITOBA TELECOM	MBT	27,38	1,73	6,74	1517
Shaw	SJR.B	27,35	-0,02	-0,07	617	JUST ENERGY GROUP	JE	6,67	0,40	6,38	394
Shoppers Drug Mart	SC	60,83	0,00	0,00	0	HB NYMEX CL BEAR	HOD	8,39	0,48	6,07	2654
Tim Hortons	THI	99,00	0,00	0,00	0	NOBILIS HEALTH	NHC	8,29	0,47	6,01	475
Transat A.T.	TRZ.B	7,07	0,07	1,00	167	DIRTT	DRT	8,19	0,46	5,95	412
Yellow Media	Y	15,51	-0,64	-3,96	28	OSISKO GOLD	OR	16,59	0,87	5,53	296

ENERGIE						NABILIS HEALTH					
Cameco	CCO	20.21	0.00	0.00	995	DIRTT	DRT	8.19	0.46	5.95	412
Canadian Natural	CNQ	38.19	-0.29	-0.75	2733	OSISKO GOLD	OR	16.59	0.87	5.53	296
Canadian Oil Sands	COS	12.27	-0.35	-2.77	3948	SNC-LAVALIN GROUP	SNC	45.33	2.36	5.49	762
Enbridge	ENB	61.20	0.15	0.25	1066	LES PERDANTS EN %					
EnCana	ECA	16.60	0.00	0.00	3681	EGI FINANCIAL	EFH	14.51	-1.18	-7.52	105
Enerplus	ERF	13.86	-0.42	-2.94	667	ENERFLEX LTD	EFX	14.47	-1.13	-7.24	309
Pengrowth Energy	PGF	3.72	-0.11	-2.87	1073	BLACK DIAMOND	BDI	15.05	-1.04	-6.46	251
Pétrolière Impériale	IMO	50.00	-0.11	-0.22	1653	HB NYMEX CL BULL	HOU	9.86	-0.65	-6.18	2704
Suncor Energy	SU	36.39	-0.64	-1.73	3663	BIRCHCLIFF ENERGY	BIR	7.76	-0.49	-5.94	544
Talisman Energy	TLM	9.67	0.06	0.62	24477	TRILOGY ENERGY	TET	8.12	-0.48	-5.58	1109
TransCanada	TRP	53.79	-0.21	-0.39	1116	RAGING RIVER	RRX	8.95	-0.52	-5.49	2923
Valener	VNR	16.51	0.01	0.06	44	CALFRAC WELL	CFW	8.97	-0.52	-5.48	688

ÉCONOMIE

Au train où vont les choses...

La division ferroviaire de Bombardier sera inscrite à la Bourse de Francfort avant la fin de l'année



BOMBARDIER

JULIEN ARSENAULT

Bombardier prépare un premier appel public à l'épargne (PAPE) pour sa division ferroviaire, mais son patron précise avec insistance qu'elle va demeurer sous l'égide de l'entreprise. «*Bombardier Transport n'est pas à vendre*», a tranché Alain Bellemare, jeudi. *Les rumeurs de vente ne partent pas de nous, mais de personnes qui aimeraient nous voir vendre*», a précisé le président et chef de la direction.

Prévu pour le quatrième trimestre, le PAPE devrait se faire à la Bourse de Francfort, en Allemagne, où se trouve le siège mondial de Bombardier Transport. M. Bellemare a expliqué que ce processus devrait permettre à l'entreprise de déterminer la valeur de sa division transport, que certains analystes évaluent à environ 5 milliards \$US.

Il n'a pas voulu dire quel montant souhaitait

obtenir Bombardier, se limitant à dire qu'une «*participation minoritaire*» serait offerte dans le cadre du PAPE. Une partie du montant recueilli devrait être utilisée afin de financer les coûteux programmes de la division aéronautique, comme ceux de l'avion commercial CSeries et des appareils d'affaires Global 7000/8000.

«*C'est clair qu'il y a des synergies avec Bombardier Transport et Bombardier Aéronautique*», a analysé M. Bellemare. *Ce sont deux entreprises complémentaires qui nous permettent de passer à travers les cycles du marché.*»

L'avionneur a par ailleurs fait savoir que Swiss International Air Lines — une division de Lufthansa — sera le premier transporteur aérien à recevoir les CS100, au cours de la première moitié de l'année 2016. M. Bellemare, qui avait affirmé dans le passé que les premières livraisons se feraient dès le début de la

prochaine année, a assuré qu'il ne s'agissait pas d'un autre délai pour la CSeries. «*L'entrée en service répond aux besoins du client*», a-t-il précisé. [Swiss], *selon le contrat*, [sera prêt] *vers le milieu de l'année.*»

Quant à sa performance pour le premier trimestre terminé le 31 mars, Bombardier a vu ses profits fléchir de 13 % pour s'établir à 100 millions \$US, ou 5 ¢US par action. Sur une base ajustée, en excluant les éléments non récurrents, son bénéfice a été de 170 millions, ou 9 ¢US par action, en progression de 12,5 % par rapport à la même période l'an dernier. Les revenus totaux de Bombardier sont demeurés stables, à 4,4 milliards, alors que la progression dans le secteur de l'aéronautique a contrebalancé le recul dans la division transport.

La Presse canadienne

AVIONS D'AFFAIRES

Les ventes piquent du nez

Bombardier risque de devoir effectuer d'autres mises à pied, notamment à Toronto et à Montréal

JULIEN ARSENAULT

Après avoir confirmé qu'une partie de sa division transport fera son entrée en Bourse, Bombardier veut maintenant se serrer la ceinture, une décision qui risque d'avoir des répercussions pour ses employés.

C'est d'ailleurs à Montréal et à Toronto que pourraient avoir lieu les premières mises à pied en raison de la demande plus faible pour certains avions d'affaires de Bombardier. «*Ce sont des décisions difficiles*», a reconnu jeudi son président et chef de la direction, Alain Bellemare. *À chaque fois qu'on parle de décisions qui vont avoir un impact sur la main-d'œuvre, il faut le faire avec beaucoup de diligence.*»

Pour le moment, ce sont les Global 5000/6000 qui sont concernés par une baisse de la demande en provenance de la Chine, où la croissance économique est moins vigoureuse, de la Russie ainsi que de l'Amérique latine. La majeure partie des 4500 employés affectés à l'assemblage et la finition de ces appareils d'affaires se trouvent à Toronto, alors que les autres travaillent dans la région montréalaise (Dorval).

«*Nous voulons nous assurer de regarder la situation sous tous les angles et de s'assurer de passer au travers de toute l'entreprise*», a expliqué aux journalistes M. Bellemare lors d'une conférence de presse. Il a toutefois rappelé que les licenciements ne sont pas le seul outil à la disposition de l'entreprise, qu'elle pourrait aussi réduire ses dépenses du côté de sa chaîne d'approvisionnement ainsi qu'auprès de ses fournisseurs.

En janvier dernier, la suspension du programme du nouvel avion d'affaires Learjet 85 avait entraîné le licenciement de 1000 personnes au Mexique ainsi qu'à Wichita, au Kansas.

Quelques actionnaires ont par ailleurs profité de l'assemblée pour faire part de leur mécontentement à M. Bellemare en ce qui a trait à la décision de Bombardier de suspendre son dividende ainsi que la faible performance de son action. «*Je comprends votre déception ainsi que votre frustration*», a-t-il répondu. *Nous reconnaissons qu'il y a des défis devant nous, mais nous prenons des moyens rapides afin d'améliorer notre situation.*»

La Presse canadienne

SNC-Lavalin aimerait régler ses litiges sans devoir reconnaître ses fautes

FRANÇOIS DESJARDINS

L'intention d'Ottawa de revoir les règles entourant l'octroi de contrats par le gouvernement fédéral réjouit SNC-Lavalin, mais l'entreprise québécoise aimerait aussi que le droit canadien permette à une entreprise de s'entendre avec la Couronne sans avoir à passer par les tribunaux.

Le géant montréalais, qui fait face à un chef d'accusation de fraude et à un chef de corruption pour ses activités passées en Libye, n'a cependant pas eu de discussions avec le gouvernement fédéral à cet effet, a affirmé jeudi le président de SNC-Lavalin, Robert Card.

«*Nous n'avons pas encore posé cette question directement au gouvernement, mais le processus est en cours pour la soulever*», a dit M. Card lors d'une conférence de presse en marge de l'assemblée annuelle des actionnaires, à Montréal. La question posée au patron de l'entreprise portait sur ce que pensait SNC-Lavalin de la possibilité de payer une amende sans reconnaître sa culpabilité.

De manière spécifique, SNC-Lavalin aimerait un «*changement de politique qui ne nécessite pas d'amendement législatif*», mais serait tout à fait à l'aise avec un changement de la loi s'il fallait en arriver là. «*Ça protégerait les sociétés canadiennes et les employés qui se trouvent dans ce genre de situation et qui ont pris des mesures extraordinaires pour se réhabiliter*», a ajouté M. Card.

La compagnie montréalaise, qui compte 40 000 employés dans le monde et a récemment décroché le contrat du nouveau pont Champlain, a plaidé non coupable et af-



RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

Le président du conseil de SNC-Lavalin, Lawrence Stevenson, et le président et chef de la direction, Robert Card, lors de l'assemblée générale annuelle de l'entreprise

firme qu'un verdict défavorable entraînerait des conséquences malheureuses. À l'heure actuelle, par exemple, le Cadre d'intégrité du ministère des Travaux publics prévoit qu'un fournisseur déclaré coupable de corruption est automatiquement radié pour une période de dix ans des contrats fédéraux.

Dans le budget fédéral du mois dernier, le gouvernement Harper a discrètement mentionné qu'il va mettre au point un «*nouveau régime d'intégrité en matière d'approvisionnement*», ce que plusieurs ont vu comme un rayon de so-

leil pour SNC-Lavalin. Lors de son point de presse jeudi, M. Card n'a pas voulu faire de suggestions en particulier.

Le sujet du procès est revenu quelques heures plus tard. Lors d'une conférence téléphonique avec les analystes, M. Card a affirmé que «*nous n'avons pas l'intention de passer à travers un processus judiciaire complet*». «*C'est possible que ça se produise, mais ce n'est pas ce à quoi nous nous préparons. Nous voulons éviter un processus judiciaire complet*», a-t-il dit.

SNC-Lavalin a mis en place une pléthore de mesures de-

puis quelques années dans la foulée du scandale ayant entouré les agissements de l'ancienne haute direction. Son ex-président, Pierre Duhaime, est aujourd'hui accusé au criminel. La compagnie se décrit maintenant comme un chef de file en matière d'éthique et de conformité, allant jusqu'à dire qu'elle ne pourrait pas se permettre la répétition du passé.

Au premier trimestre, la compagnie a enregistré des revenus de 2,3 milliards par rapport à 1,7 milliard l'an dernier. Le bénéfice a atteint 105 millions.

Le Devoir

ASSEMBLÉE DE QUÉBECOR

La survie de TVA Sports n'est pas menacée, dit Pierre Dion

LIA LÉVESQUE

«*TVA Sports est là pour rester*», a martelé Pierre Dion, président et chef de la direction de Québecor, à l'occasion de l'assemblée des actionnaires, jeudi à Montréal.

Dans la documentation remise au CRTC pour faire valoir ses demandes en matière de redevances d'abonnement pour sa chaîne TVA Sports auprès de Bell, Québecor avait laissé entendre que le montant de ces redevances était crucial pour l'avenir de la chaîne spécialisée. Or, lorsqu'il a tranché, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a penché en faveur de la position de Bell quant à ces redevances pour TVA Sports. M. Dion s'en dit «*déçu*» mais ne baisse pas les bras pour autant.

Il a expliqué l'apparente contradiction entre le message envoyé au CRTC et celui qu'il a livré lors de l'assemblée des actionnaires par le fait que la documentation avait été soumise au CRTC il y a plusieurs semaines, bien avant les séries éliminatoires de la Ligue nationale de hockey. Il a dit qu'il voulait alors bien faire comprendre au CRTC l'importance des redevances d'abonnement pour une chaîne de télévision spécialisée.

Ombre de PKP

Par ailleurs, l'ombre de l'actionnaire de contrôle de Québecor, Pierre Karl Péladeau, est revenue hanter la haute direction, bien qu'elle ait cherché encore une fois à prendre ses distances de M. Péladeau, député péquiste et candidat à la direction du Parti québécois.

«*Je ne me souviens pas de la dernière fois que j'ai eu une rencontre avec Pierre Karl*», ça fait

très longtemps», s'est exclamé M. Dion, au cours d'une rencontre avec la presse qui a suivi l'assemblée des actionnaires. «*Pierre Karl n'est plus dans les affaires de l'entreprise depuis des mois et des mois. Il a très peu de contacts comme tels*», a-t-il ajouté.

Il ne s'immisce pas du tout», a assuré à son tour Brian Mulroney, qui siège au conseil d'administration de Québecor.

Il a toutefois convenu que «*Pierre, comme chef de la direction, exerce un certain processus de consultation de temps à autre*», notamment auprès de M. Péladeau. «*Il le faut, parce qu'il est actionnaire de contrôle. Parce que si le conseil d'administration décidait de vendre TVA ou de poser un geste dramatique, ça serait approprié qu'il soit consulté, parce qu'il serait appelé à voter*», a dit M. Mulroney.

Baisse du bénéfice

Pour les résultats financiers, le bénéfice net de Québecor a reculé au premier trimestre de l'exercice 2015 par rapport à la période correspondante un an plus tôt. Le géant québécois des télécommunications rapporte que ce bénéfice s'est élevé cette année à 29,4 millions, ou 24 ¢ par action, comparativement à 39,1 millions, ou 32 ¢ par action à la même période de 2014. Ses revenus ont progressé, s'étant établis à 948,6 millions, en hausse de 5,7 % par rapport au premier trimestre de 2014.

Pierre Dion a signalé le rendement des activités du secteur Télécommunications (hausse de 5,3 % des revenus). Québecor qualifie de solides le rendement de ses services de téléphonie mobile et d'accès Internet.

La Presse canadienne

ÉDITORIAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX LANGUES

Symétrie aveuglante

La loi sur les langues officielles aime les équidistances, la symétrie. Anglais et français: deux idiomes à la fois majoritaire et minoritaire dans notre Dominion. L'un, minoritaire dans le ROC; et l'autre minoritaire au Québec. Il s'agit de les traiter en parfaite égalité et tout ira bien. Telle est la logique aveuglante à l'œuvre dans la loi fédérale, comme nous le rappelle le dernier rapport du Commissaire aux langues officielles (CLO).

Pour le CLO, peu importe la réalité; l'important, c'est la symétrie. «*Les difficultés que connaissent les communautés anglophones du Québec en matière d'immigration sont similaires à celles que doivent surmonter les communautés francophones du pays*», écrit Graham Fraser dans son rapport annuel 2014-2015.

Similaires, vraiment? Sur quels plans? Les communautés anglophones parlent l'anglais, langue massive du continent nord-américain, mais aussi langue internationale, de la technologie, du commerce. Le français est aussi international, mais ne compte en ce continent qu'un seul foyer principal, le Québec. Il a donc besoin d'un coup de pouce. Pas de se faire mettre sur un pied d'égalité factice avec une langue mammoth. Le français, en ce continent, a besoin de «discrimination positive»; comme les minorités, les vraies, en ont parfois besoin pour rétablir un certain équilibre: les femmes notamment.

C'est l'esprit, empirique (et non idéaliste), de la loi libérale de 1974 qui la proclama langue officielle du Québec. Esprit développé, par la suite, dans la Charte de la langue française de 1977.

Esprit combattu de manière acharnée par l'égalitarisme trudeauiste, friand de symétrie, codifié dans la Charte des droits et libertés fédérale, laquelle sert à miner la loi 101, depuis 33 ans maintenant.

Malgré tout, nos gouvernements ont tenté de constituer le français comme un creuset québécois, grâce à la loi 101 et à l'entente Colin-Couture. Il y a maintenant des «enfants de la loi 101»; les Québécois anglophones, plus bilingues que jamais. Preuve que les accusations

de racisme, voire de nazisme, que certains démagogues ont proférées à son endroit n'étaient que pures calomnies. Camille Laurin et Gérard Godin voulurent que le français soit partagé, non pas réservé aux «de souche». Ce faisant, paradoxalement, ils ont peut-être davantage contribué à réaliser vraiment l'utopie du «Canada bilingue» que la géométrique loi sur les langues officielles! Mercredi, on installa un buste à la mémoire de Laurin à Québec. «*Great Canadian, Bill 101 saved Canada*», ironisa justement, sur Twitter, le chroniqueur de *The Gazette* Don Macpherson.

Les immigrants anglophones au Québec ont du mal à s'intégrer? C'est que l'État québécois n'aide pas assez les communautés anglophones, soutient Graham Fraser. Culpabilisant, il ajoute: «*la contribution des Québécois d'expression anglaise et des immigrants anglophones n'est pas toujours perçue à sa juste valeur au Québec*».

Pourtant, des universitaires comme Guy Rocher faisaient remarquer encore récemment que les établissements anglophones au Québec reçoivent «29% de l'ensemble des revenus qui sont alloués aux universités. En comparaison, au Canada anglais, les établissements francophones sont financés en deçà du poids démographique des francophones». De plus, le plus grand cégep au Québec n'est-il pas le Dawson College, qui accueille nombre de jeunes de l'immigration? Peut-on en dire autant d'un seul établissement francophone dans le ROC?

Le NPD de Mulcair a déjà promis de déposer une loi qui soumettrait les entreprises à charte fédérale à la loi 101. Il pourrait s'inspirer d'un projet de loi du Bloc de 2007 et ajouter que le Commissaire aux langues officielles doit reconnaître que le français est langue officielle et commune au Québec. Ça sortirait peut-être ce dernier de quelques symétries aveuglantes.

OMAR KHADR

Libre, enfin!

Pour comprendre toute la hargne des conservateurs envers Omar Khadr, enfant-soldat en qui le gouvernement Harper refuse de voir autre chose qu'un terroriste, il vaut la peine de s'arrêter à une autre nouvelle.

Howard Sapers, qui occupe présentement le poste d'enquêteur correctionnel du Canada, vient de se faire montrer la porte par le ministère de la Sécurité publique. La raison n'est pas claire, seule la longévité à son poste ayant été évoquée. Mais M. Sapers, ombudsman des détenus, s'est aussi souvent heurté au gouvernement..., notamment en défendant Omar Khadr en tant que détenu exemplaire.

Quelle coïncidence donc que, dans la même semaine, M. Khadr sorte enfin vainqueur de l'incroyable guerre que le gouvernement lui livre depuis des années! Libéré sous caution, avec encadrement en bonne et due forme: le triomphe d'une société de droit face à des années d'abus de procédures de la part d'Ottawa.

La vie d'Omar Khadr est une saga. Il a eu au départ le malheur d'être le fils d'un proche d'Oussama ben Laden, entraîné dès l'enfance dans les choix de son père. À 15 ans, il se retrouvera ainsi le seul survivant, du côté taliban, d'une longue bataille avec des soldats

américains. Accusé d'avoir tué, d'un lancer de grenade, l'un des militaires, il sera envoyé à la sinistre prison de Guantánamo, lieu de non-droit où il passera finalement 10 ans. Et comme il est de citoyenneté canadienne, il devient du coup au pays le symbole du terrorisme de l'après-11-Septembre.

Au fil du temps, on apprendra toutefois que l'implication de Khadr dans les événements de juillet 2002 est confuse, qu'à Guantánamo il a été victime de torture, que des aveux lui ont été soutirés sous la menace et que son statut de mineur n'a jamais été pris en compte. Une campagne d'appui pour qu'il soit correctement jugé sera dès lors lancée, menée par le sénateur et ancien militaire Roméo Dallaire. Hélas, le gouvernement Harper n'en a jamais démordu: Khadr devait lui servir d'exemple dans sa rhétorique de la loi et l'ordre et il en a fait une obsession.

Des exemples? Oublié du Canada, Omar Khadr fut le dernier ressortissant occidental emprisonné à Guantánamo. Même le gouvernement Obama ne savait plus que faire de ce prisonnier encombrant! Enfin rapatrié, le gouvernement a contesté son transfert dans une prison provinciale; a empêché, dans un geste qualifié d'«*interférence politique incroyable*» auprès d'autorités carcérales, les médias d'avoir accès au jeune homme; a multiplié les procédures pour qu'une libération sous caution lui soit refusée. Cet acharnement n'est pas terminé, mais la Cour d'appel de l'Alberta vient de rappeler ce qu'est la justice. Applaudissons.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

PKP et le don de soi

La politique comme don de soi. C'est le motif et le sens de l'engagement de Pierre Karl Péladeau. Ce qui semble incompréhensible à ceux qui considèrent que la politique est un métier, qu'ils l'exercent par intérêt personnel ou plus noblement pour promouvoir un projet collectif de société. Métier tout de même, dont ils respectent les règles, souvent au détriment de leurs convictions.

Une de ces déplorables règles réside dans la détermination à battre l'adversaire, même quand ce dernier est objectivement celui de l'ennemi commun.

Ce qui semble incompréhensible aux journalistes, éditorialistes, chroniqueurs comme reporters, tellement le cynisme ambiant est contagieux, empêche de proche en proche la reconnaissance de l'implication personnellement désintéressée d'un politicien néophyte qui fonce tête baissée dans la lutte épique de la nation québécoise pour se doter d'un État libre, indépendant et souverain.

Les uns et les autres ont manifestement perdu de vue que le héros existe encore de nos jours et qu'il est le seul, aujourd'hui comme hier, capable de renverser une situation opprimante. Les uns et les autres, soit au premier chef les présumés alliés de PKP, tels les Céré et Ouellet qui jettent leur bile de perdants, en salissant le gagnant, soit en second lieu, les chroniqueurs qui réduisent leur rôle de critique à celui de pisse-vinaigre, tel Michel David dans *Le Devoir*, qui demeure malgré lui mon journal de prédilection de-

puis plus de 50 ans.

Pierre Karl Péladeau est dans la société québécoise un homme d'une envergure exceptionnelle qui se donne les moyens de ne pas subir les lois de l'impérialisme politique et économique du capitalisme sauvage de la mondialisation. Se pourrait-il que la hargne déployée contre lui soit la triste expression des relents de notre passé de porteurs d'eau? [...]

Andrée Ferretti
Brigham, le 6 mai 2015

Santé: des conséquences aux coupes

Avec le projet de loi 20 du gouvernement Couillard, je n'entends pas ou je ne lis pas une raison qui pourrait être invoquée en lien avec les coupes en santé. Et si c'était voulu que le système de santé se détériore... pour pousser les gens vers la santé privée?

N'oublions pas que Couillard a travaillé pour un fonds d'investissement en santé privée avant de devenir premier ministre. Je soupçonne donc que son intention est d'utiliser l'argument de l'équilibre budgétaire afin de favoriser le «marché» de la santé privée. Dans le même ordre d'idées, si j'étais investisseur et que je n'avais comme intérêt que de faire de l'argent, j'investirais en santé privée puisque d'ici quelques années la vague des baby-boomers vieillissants sera une manne qui se chiffrera en centaines de millions de profits pour le secteur privé.

Il faut toutefois préparer le terrain, c'est-

à-dire rendre le fonctionnement de la santé publique peu performant et surtout peu attrayant en coupant de façon radicale dans ce secteur et en poussant même ses professionnels à se tourner vers le milieu qui offre de meilleures conditions de travail, c'est-à-dire le privé. [...]

Carl Tournier
Saint-Jérôme, le 6 mai 2015

Immobiles et silencieux

Faute d'arguments scientifiques solides pour justifier la mise au ban de la vapoteuse, la ministre déléguée à la Santé invoque le principe de précaution. On aimerait bien voir cette même vertu de précaution être appliquée aux OGM ou encore dans des gestes concrets qui permettraient à des enfants d'avoir un déjeuner décent ou encore de la nourriture acceptable dans les cafétérias.

Les ayatollahs n'arrêteront jamais. Jamais. Même si beaucoup de médecins voient dans la vapoteuse un excellent adjuvant à la cigarette, même si beaucoup de gens ont arrêté de fumer grâce à la vapoteuse. Même si elle peut facilement ne contenir aucune nicotine.

Ils demeurent immobiles et silencieux devant des enfants qui ne mangent pas le matin ou encore devant des tonnes de denrées hybrides aux risques inconnus ingurgitées quotidiennement. Au fond, c'est tellement plus dégueulasse de la fumée dont on ne sait rien, n'est-ce pas? C'est contre ça que l'on doit agir au plus vite.

Jacques Bouchard
Montréal, le 5 mai 2015

LIBRE OPINION

Bienvenue, Omar Khadr

BÉATRICE VAUGRANTE

Directrice générale d'Amnistie internationale

Bienvenue dans un monde qui n'a pas été bienveillant avec vous. Bienvenue dans un monde où la justice sera enfin plus forte que les jeux politiques qui se sont construits sur votre personne. Encore une autre juge au Canada qui vous donne raison. En fait, il devient difficile de les compter. Cour suprême du Canada deux fois, Cour d'appel fédérale, cours fédérales de nombreuses fois, Cour d'appel de l'Alberta. Celles-là ont en fait surtout donné tort au gouvernement pour non-respect de ses engagements internationaux et nationaux. Et maintenant, la Cour du banc de la reine de l'Alberta, jugement fort conséquent celui-là pour vous: il vous donne le goût de la liberté qui vous a été niée pendant 13 ans.

Une juge vous octroie ce qui est garanti à tout Canadien: le droit d'être libéré dans l'attente de votre cause portée en appel, à savoir infirmer le jugement établi par le processus très inéquitable des commissions militaires de Guantánamo. Elle pense même que cet appel a

de grandes chances de succès. Elle vous décrit comme un prisonnier modèle, coopératif, présentant peu de risques pour la sécurité du public. Même le gouvernement ne contredit pas ces faits.

Ce jugement décrit encore les multiples violations de vos droits: emprisonné de 2002 à 2012 à Guantánamo — un centre de détention et de non-droit toujours pas fermé —, détenu longtemps sans accusation et sans avocat, allégations de torture et de mauvais traitements, procès inéquitable loin des standards internationaux de justice. Et des questions se posent encore sur la légitimité des accusations. Premier enfant-soldat à être accusé de «crime de guerre» depuis la Seconde Guerre mondiale par une commission militaire qui a tout fait pourtant pour nier les Conventions de Genève. Oui, enfant-soldat. Arrêté à 15 ans. Qui aurait été jugé bien différemment eût-il été transféré immédiatement au Canada après son arrestation.

L'appel du jugement de la commission militaire, source de tant violations de vos droits, est capital pour rétablir un certain sens de la justice. Ce sera un long processus, mais prometteur, car

des cas similaires ont obtenu gain de cause. Ce jugement permet donc de vous donner la liberté sous conditions dans l'attente des procédures. Comme à tout Canadien.

Le recours en appel de cette décision porté par le gouvernement du Canada n'est pas surprenant, n'est-ce pas? Vous êtes habitué à cet acharnement, qui se moque des bases légales et se fonde sur un ordre du jour politique. «*Crimes haineux*» «*terroriste*» «*sécurité*» «*combattre le mouvement djihadiste international*»... mais qui peut bien se faire prendre à cette rhétorique sans fondement légal? Ce gouvernement de la loi et l'ordre ne respecte pas les décisions des juges.

Un pion pour votre père, pour les autorités américaines, pour le gouvernement canadien...

Bienvenue dans notre monde.

Vous êtes libre. Vous n'êtes pas seul. Des milliers de cartes d'espoir et d'encouragement vous attendent, dont beaucoup ont été dessinées et écrites par des jeunes. Il nous a été interdit cependant de vous les livrer. Nous aimerions beaucoup vous les donner en mains propres. Vous redonner espoir.

IDÉES

Ne reste pas en humour!

L'humoriste est-il condamné à n'ouvrir la bouche que pour faire rire?

GUILLAUME WAGNER

Humoriste

«*L'artiste a le pouvoir de réveiller la force d'agir qui sommeille dans d'autres âmes.*»
— Friedrich Nietzsche

Reste en humour!» Cette phrase aux allures d'injonction intellectuelle est coutume sur les réseaux sociaux pour tout humoriste se prononçant publiquement sur des sujets d'actualité. Rassurez-vous, ce n'est pas une plainte personnelle. Cette menace est adaptable et connaît ses variantes permettant ainsi aux courageux du clavier de l'administrer aussi bien aux comédiens, aux musiciens qu'aux étudiants.

«*Reste en théâtre!*», «*Reste en musique!*», «*Reste sur les bancs d'école!*»

Par contre, ce n'est pas parce que cette réplique est fréquente qu'elle n'en est pas moins d'une profonde idiotie. En cette fin de semaine de célébration de l'humour, avec le Gala les Olivier, présenté dimanche, déconstruisons ensemble cette phrase restrictive.

«*Reste en humour!*»

Tout d'abord, cette phrase, voire ce commandement, implique qu'un humoriste bien élevé ne devrait pas dépasser le cadre de son métier. L'humoriste se voit donc ainsi condamné à n'ouvrir la bouche que lorsque ses paroles enclencheront les éclats de rire. Voilà une contrainte bien sévère, mais que je peux m'efforcer de comprendre. J'imagine que cet ordre prend sa source dans l'espoir d'un monde meilleur où chacun apporterait une contribution qualifiée aux sujets qu'ils maîtrisent. C'est bien cela? Un monde où Monique ne se prononce pas sur *La voix* parce qu'elle ne connaît rien à la musique? Où Harper qui massacre une chanson des Beatles n'a clairement pas les connaissances ni le respect nécessaires pour procéder à des coupes en culture? Ai-je bien saisi?

Qu'on m'explique cette conception de l'humour. Qu'est-ce que l'humour pour ces gens? Strictement des blagues sur le quotidien, la blonde, le BBQ? La politique, l'environnement et l'économie doivent se voir proscrits de la bouche de l'humoriste, car trop complexes pour le cerveau limité de simples guignols?

Pour les distributeurs de cette menace, j'ai une bonne nouvelle. Votre étroitesse d'esprit a fait son chemin. Il m'est souvent arrivé d'entendre des collègues dire: «*Je ne dis jamais mon opinion sur scène parce que ça diviserait mon public.*» Comme vous pouvez le constater, notre petite réplique de départ se répand comme un mauvais rhume. Ces trois mots ont réussi à convaincre des adultes responsables d'un micro devant des foules qu'il était primordial d'oublier les opinions qui constituent leurs personnalités pour laisser le consensus dicter leurs prises de parole, laisser les considérations commerciales



HELGI HALLDÓRSSON CC

Jón Gnarr, alors maire de Reykjavik, a participé en 2011 au défilé gai de sa ville vêtu en drag queen.

censurer ce qui fait d'eux des êtres humains à part entière. À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire, qu'ils disent. J'ajouterais qu'à vendre 200 000 billets sans se mettre en danger, on paie son chalet en perdant le droit de citer Yvon Deschamps comme idole.

À vendre
200 000
billets sans
se mettre
en danger,
on paie son
chalet en
perdant
le droit de
citer Yvon
Deschamps
comme idole

L'humoriste devenu maire

À ceux qui se plaisent à lancer ce genre de phrase aux artistes qui s'expriment sur les enjeux sociaux, j'aimerais vous présenter quelqu'un: Jón Gnarr.

Humoriste islandais, Gnarr, dégoûté par la crise économique de 2008, exaspéré par les mesures d'austérité imposées par les responsables de cette même crise, se présente comme candidat à la mairie de Reykjavik en fondant Le Meilleur Parti, formation politique parodique visant à se moquer de cette classe politique indécente. Résultat de ses blagues effrontées qui dépassaient le cadre de l'humour? Il est élu maire et participe du même élan à un changement radical du rapport entre le peuple islandais et leurs politiciens.

Quel est le bilan de l'humoriste qui n'est pas «resté en humour»?

Le bouffon a assaini les finances, construit plusieurs dizaines de kilomètres de pistes cyclables, conçu un plan d'urbanisme, réorganisé les écoles, développé de petits ateliers d'art et fait de la capitale une ville de paix où la police

n'est jamais armée, où le tourisme enregistre une croissance de 20 % chaque année.

Le comique non calculateur a ouvert les portes de sa ville comme refuge à l'écrivain palestinien Mazen Maarouf, persécuté politiquement pour avoir critiqué le régime syrien. Le clown qui n'était pas à la recherche de votes a démontré toute son ouverture d'esprit en participant au défilé gai, vêtu en drag queen.

La politique ne doit pas être laissée seulement aux avocats et aux médecins. Ces gens ont bien souvent une vision du monde ancrée dans ce *statu quo* qu'ils cultivent, car ils en bénéficient. Les artistes ont une vision, une sensibilité, un courage, une imagination tout autre face au monde qui les entoure. L'humoriste qui gagne sa vie à dénicher des angles originaux pour surprendre son public risque de trouver quelques solutions tout aussi originales lorsqu'il est question d'enjeux qui touchent ses semblables. Tenter de le museler avant même qu'il n'ouvre la bouche, c'est se priver de contributions comme celle de Jón Gnarr. Faire taire à la source les Jón Gnarr de ce monde, c'est concéder le porte-voix, pour aujourd'hui et pour toujours, à ces politiciens de profession.

La politique est un espace public qui nous appartient. Nous n'avons pas à rougir devant l'élite politique. La sphère publique a besoin d'esprits comiques, poétiques, musicaux et non seulement comptables, légaux, universitaires. Je préfère la dissonance de la pluralité des voix à la chorale harmonieuse de la pensée unique.

La folle dérive anarchiste de l'ASSE

LOUIS FOURNIER

Journaliste et syndicaliste à la retraite, l'auteur a milité dans le mouvement étudiant, notamment comme président de la Presse étudiante nationale

Des groupes anarchistes et communistes libertaires tirent désormais les ficelles au sein de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), organisation minoritaire mais bruyante qui est à l'origine de la grève du printemps. Depuis la destitution de son exécutif national qui proposait avec lucidité de mettre fin à la grève, l'ASSE est devenue le bastion de l'ultragrauche étudiante. Sa grève, dirigée contre l'État capitaliste néolibéral (rien de moins!), avait été lancée sans l'appui de l'immense majorité des étudiants et de leurs syndicats et sans aucun rapport de force. Elle s'est vite effilochée et se termine en queue de poisson.

Des militants anarchistes reliés à l'ASSE ont d'abord créé le comité Printemps 2015, qui s'est présenté comme un regroupement de comités de mobilisation «*sans chefs*». Cette faction radicale non élue fut la première à lancer, en janvier, un appel incantatoire en faveur de la grève générale — rebaptisée «grève sociale» —, mantra des anarchistes un peu partout dans le monde. Le comité Printemps 2015 s'est engagé à mener une «*grève sauvage*», car «*comme les loups et les louves nous agissons en meute*»! Cette charge belliqueuse fleure bon l'anarchisme bien noir.

Les médias n'ont pas fait leur travail d'enquête pour nous informer avec rigueur sur les groupes anarchistes en action au sein de l'ASSE. Ils n'ont produit aucune analyse sérieuse des tenants et aboutissants de cette flambée libertaire. Un tel examen n'a rien à voir avec la chasse aux sorcières: les parti-

sans du drapeau noir ont le droit de s'exprimer dans notre société démocratique. Mais le droit du public à l'information exige qu'on en sache davantage sur des gens qui agissent souvent dans l'ombre, voire dans la noirceur la plus opaque.

Vieille utopie

Contrairement à la croyance populaire, les «anars» ne sont pas que ces jeunes nihilistes qui rejettent toute autorité et font de la casse. Ce ne sont pas que ces commandos habillés de noir, courageusement cagoulés, masqués et armés à la façon du Black Bloc, qui ont intimidé et frappé des étudiants et saccagé des locaux à l'UQAM. Des «*bandes armées*», comme les a décrites l'ancienne directrice du *Devoir* Lise Bissonnette qui connaît le sens des mots. En fait, les anarchistes sont des militants politiques bien organisés qui partagent une même conception du monde, ici une vieille utopie. Ils veulent faire la révolution pour réaliser leur rêve d'auto-gestion généralisée. Leur ennemi principal est l'État et, dans la foulée, la police, les tribunaux, les médias «bourgeois» et tout ce qui incarne l'Autorité. En outre, ils prétendent ne pas avoir de patrie, d'où leur méfiance, voire leur hostilité à l'égard du projet de faire de notre nation, le Québec, un pays.

Les anarchistes rejettent la démocratie représentative et donc les élections, qu'ils qualifient de «piège à cons», comme le clamaient les sectes anarchistes que j'ai connues quand j'étais un étudiant contestataire lors des événements de Mai 68 en France. Pour mémoire, la grève générale de 1968 a réuni l'ensemble du mouvement étudiant et du mouvement ouvrier français; elle a donné lieu à des conquêtes sociales majeures. Les anars fantasment, bien sûr, sur la grève générale, l'étincelle qui doit enflammer le

brasier. Ils privilégient la «*perturbation*» et l'action directe qui mènent à la violence.

Sous les menées des anars, l'ASSE s'est donc lancée dans une grève jusqu'au-boutiste qui était, au départ, une erreur stratégique. Cette association turbulente, qui se veut le fer de lance du «*syndicalisme de combat*» et de la «*contestation permanente*» (sic), s'est muée en groupe politique d'extrême gauche qui n'a plus rien à voir avec le syndicalisme. Quand on fait de l'action syndicale, on cherche à négocier sur la base de revendications réalistes et à conclure des ententes qui sont des compromis honorables. Or, l'ASSE ne veut pas négocier, elle exige.

L'ASSE vante sa démocratie directe qu'elle a pourtant discréditée par son refus des scrutins secrets et par plusieurs votes antidémocratiques. Ayant recours aux mêmes moyens d'action que les anarchistes, elle a justifié les agissements odieux des bandes armées en maraude à l'UQAM. Elle s'est ainsi marginalisée et a perdu sa crédibilité auprès du mouvement syndical, qui n'a pas répondu à son appel à la grève générale. Elle n'hésite d'ailleurs pas à dénigrer les syndicats pour leur prétendu manque de combativité. Les centrales ont fait alliance avec les deux autres fédérations étudiantes qui ont rejeté cette grève irresponsable.

Bernard Landry a dénoncé les «*dérives anarcho-communistes*» de la CLASSE en 2012 et les dérives anarchisantes de l'ASSE aujourd'hui. Ces dérives ne nous aident pas du tout, en effet, à convaincre la majorité de nos concitoyens d'adhérer au mouvement de contestation — tout à fait nécessaire — du gouvernement Couillard et de ses politiques d'austérité. Pis encore, elles nuisent grandement à la gauche réformiste et sociale-démocrate, la seule qui soit en mesure de gouverner et de mener en pratique une autre politique.

Il y a aussi de bonnes nouvelles



LISE PAYETTE

Jen ai même reçu deux personnellement cette semaine. Des choses que je n'attendais plus et qui me sont tombées dessus sans prévenir. Il y a des choses qu'on attend parfois depuis très longtemps et souvent, on finit par se dire que ça n'arrivera pas. Et puis *bang!*

Ma première bonne nouvelle me vient du ministre Poëti et c'est un événement, car depuis un an, aucune annonce émanant d'un ministre du gouvernement actuel ne m'a donné envie d'applaudir en l'apprenant. Je n'applaudis pas monsieur Poëti. J'applaudis la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) d'avoir finalement respecté la loi qui l'a créée.

Moi qui ai porté ce projet jusqu'à l'adoption de la loi et jusqu'à la naissance de la SAAQ, j'en reparle parce que pour la première fois, la SAAQ va remettre de l'argent à ses assurés. Il aura fallu 37 ans pour y arriver.

C'est donc 37 ans plus tard que cet article de la loi qui disait que la SAAQ devait d'abord bâtir une réserve suffisante pour faire face à toutes les réclamations qui pouvaient lui être acheminées et que les surplus de sa caisse, quand il y en aurait, seraient retournés à ses assurés, soit appliqué. Trente-sept ans plus tard, le ministre annonce que 65\$ seront remis aux citoyens pour bonne conduite.

Je suis heureuse d'avoir vécu assez longtemps pour voir ce que je vois. Trente-sept ans plus tard, ça a été beaucoup plus long que prévu. On peut penser que la SAAQ aurait probablement pu rembourser plus tôt. On raconte que si elle en a été empêchée, c'est que les gouvernements ont peut-être choisi de piller ses surplus sans scrupule durant plusieurs années. Ce sera nettement plus difficile de jouer à ce petit jeu maintenant... et je m'en réjouis.

Ma deuxième bonne nouvelle me vient de la lecture du rapport de l'ex-juge Marie Deschamps, responsable de l'«*Examen externe sur l'inconduite sexuelle et le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes*», un document d'une clarté rare qui a été rendu public sans trop de tapage. Et c'est bien dommage.

M^{me} Deschamps confirme ce qui était déjà évident à l'œil nu: que le sort des femmes qui choisissent de faire métier dans les Forces armées canadiennes est loin d'être ce que les jeunes filles qui en rêvent peuvent imaginer. Elle confirme tout ce qu'on soupçonnait déjà. Elle a découvert la réalité qui prend souvent la forme de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle pratiqués par des militaires de l'armée, de la marine, de l'aviation et à tous les échelons. Son mandat s'étendait de juillet à décembre 2014. Elle a rencontré aussi bien des commandants que des conseillers en matière de harcèlement, des policiers militaires, des aumôniers, des médecins et des infirmiers et infirmières. Plus de 700 personnes ont témoigné devant elle sur ces sujets. Qu'a-t-elle découvert?

Elle a découvert que les plaintes formulées par les victimes, officiellement ou non, étaient justifiées. Elle confirme que beaucoup de femmes ont choisi de garder le silence à travers le temps pour ne pas nuire à leur avancement ou empirer le sort qu'on leur faisait subir. Elle a découvert que le viol faisait aussi partie des dangers qui menaçaient les femmes des Forces. Quant aux blagues de mauvais goût, aux remarques sexistes et aux commentaires désobligeants, la pratique fait partie du quotidien.

M^{me} Deschamps arrive à la conclusion qu'il faut absolument un «*changement culturel*» pour que la situation existante puisse être corrigée. Les FAC auraient pratiqué davantage une culture du silence jusqu'à maintenant, ce qui ne règle absolument pas le problème.

Le travail auquel M^{me} Deschamps et son équipe se sont livrés est une enquête précieuse qui détaille ces réalités qui rendent la vie des femmes si difficile pratiquement partout où elles se retrouvent.

Un groupe de journalistes françaises vient aussi de montrer du doigt le «*paternalisme lubrique*» des hommes politiques qu'elles ont à interroger. De la tape sur la fesse au plongeon dans le décolleté, elles reconnaissent devoir repousser les avances constamment.

Faudrait-il dénoncer les patrons qui pincet les fesses ou faire comme si ça n'existait pas? Faudrait-il faire un esclandre chaque fois qu'un mec se colle un peu trop dans le métro? Que faire exactement quand on sait que ça veut probablement dire la perte de son emploi à court ou à moyen terme? Vaut-il mieux se taire et endurer?

Je sais. Je sais que beaucoup d'hommes vont affirmer, sans rire, que les femmes qui sont traitées ainsi sont des femmes qui «*courent après*». C'est ce qu'ont dit des Indiens après un viol collectif récemment. C'est ce qu'ont dit également des Sud-Africains avant de violer en groupe une religieuse de 86 ans.

Changer la culture machiste pour l'égalité hommes-femmes dans le respect, ce sera un tour de force dont on parlera longtemps.

Est-ce que ce sera annonciateur d'un monde nouveau?

Bonne fête des Mères en attendant.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (*adjoints à la direction de l'information*), Antoine Robitaille et Guy Taillier (*éditorialistes, responsables de la page Idées*), Michel Garneau (*caricaturiste*), Jacques Nadeau (*photographe*), Michaël Monnier et Olivier Zuida (*rechercheurs photos*), **information générale**: Isabelle Paré (*chef de division*), Lise-Marie Gervais (*éducation*), Alexandre Shields (*environnement*), Amélie Daoust-Belsivert (*santé*), Pauline Gravel (*sciences*), Fabien Deglise (*société*), Jean Dion (*sports*), Brian Myles, Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettino-Parazzelli (*reporters*), **information politique**: Marco Fortier (*chef de division*), Michel David (*chroniqueur*), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (*correspondantes parlementaires à Ottawa*), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutilleul (*correspondants parlementaires à Québec*), Jeanne Corriveau (*affaires municipales, Montréal*), Isabelle Porter (*affaires municipales, Québec*), Guillaume Bourgault-Côté (*reporter*), Julie Carpentier (*pupitre*), **information culturelle**: Catherine Lalonde (*responsable du cahier Livres*), Odile Tremblay (*cinéma*), Stéphane Baillargeon (*médias*), François Lévesque et Caroline Montpetit (*reporters*), Benoît Munger et Philippe Papineau (*pupitre*), **information économique**: Gérard Bérubé (*chef de division*), François Desjardins et Éric Desrosiers (*reporters*), Gérald Dallaire (*pupitre*), **information internationale**: Jean-Pierre Legault (*pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives*), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (*pupitre*), **section art de vivre**: Diane Précourt (*responsable des cahiers Week-end et Plaisirs*), Loïc Hamon (*cahiers spéciaux*), **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (*pupitre*), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (*assistants*); **correction**: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Melenfant; **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (*secrétaire*), Laura Pelletier et Arnaud Stopya (*commiss*), **DOCUMENTATION** Manon Derome (*Montréal*), Denise Ledoux (*Ottawa*), Dave Noël (*Québec*), **PUBLICITÉ** Mélanie Simard (*adjointe par intérim*), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (*publicitaires*), Sylvie Laporte (*avis légaux*), Amélie Maltais (*coordonnatrice*), Laurence Hémond (*secrétaire*), **PRODUCTION** Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis, **INFORMATIQUE** Yanick Martel (*administrateur web*), Imane Boudhar (*analyste programmeur*), Hansel Matthews (*technicien informatique*), **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Geneviève O'Meara (*coordonnatrice des communications et de la promotion*), Catherine Gentilcore (*coordonnatrice du service à la clientèle*), Manon Blanchette, Marie-Lune Houde-Brisebois, Nathalie Filion et Kevin McKissock, **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (*responsable des services comptables*), Claudette Béliveau (*adjointe administrative*), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (*par intérim*).

